Nations Unies A/60/PV.51

Assemblée générale

Soixantième session

Documents officiels

51e séance plénière
Lundi 14 novembre 2005, à 10 heures
New York

Président : M. Eliasson . . . . . (Suède)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 73 de l'ordre du jour

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

Rapport du Secrétaire général (A/60/223 et Corr.1)

Projets de résolution (A/60/L.18 et A/60/L.20)

a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies

Rapports du Secrétaire général (A/60/86, A/60/87, A/60/89, A/60/227, A/60/302 et A/60/432)

c) Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl

Rapport du Secrétaire général (A/60/443)

Projet de résolution (A/60/L.19)

d) Assistance au peuple palestinien

Rapport du Secrétaire général (A/60/90)

Le Président (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour moi que d'ouvrir le débat en séance plénière sur la question du renforcement de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies. Il y a 14 ans, j'ai participé personnellement aux négociations relatives à la résolution 46/182 et à l'adoption de cette dernière, par laquelle ont été mis en place le cadre principal et d'autres aspects centraux de la coordination par les organismes des Nations Unies de l'aide humanitaire internationale, et c'est donc pour moi une expérience très spéciale que de revenir sur ces questions aujourd'hui à l'Assemblée générale.

Au cours de l'année écoulée, le monde a été le témoin de catastrophes naturelles d'une ampleur et d'une étendue sans précédent, du tsunami dévastateur de l'océan Indien survenu à la fin du mois de décembre 2004, au séisme catastrophique qui a frappé l'Asie du Sud début octobre. À ce jour, comme nous le savons, le nombre des morts au Pakistan continue d'augmenter, et, avec l'hiver, des milliers de personnes risquent de mourir de froid. Une saison des ouragans particulièrement intense et destructrice a fait des milliers de sans logis dans les pays des Caraïbes, d'Amérique centrale et d'Amérique du Nord, qui continuent de faire face aux conséquences des graves inondations et des glissements de terrain provoqués par ces tempêtes.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

05-60138 (F)

Ailleurs, les situations d'urgence dues à l'homme, et résultant de conflits, persistent à des degrés divers d'intensité. Les parties précédemment en guerre au Sud-Soudan ont signé un accord de paix et entamé une période de réconciliation. Toutefois, le conflit dans la région du Darfour (Soudan) a entraîné une grave crise humanitaire. L'insécurité alimentaire, exacerbée par une combinaison meurtrière de conflits et de sécheresses, continue de toucher près de 35 millions de personnes dans l'Afrique subsaharienne, ce qui met en relief la nécessité de trouver des solutions novatrices et créatrices pour mieux prévoir les crises aigues de malnutrition et y répondre tout en s'attaquant aux causes sous-jacentes de la faim et de la pauvreté.

La complexité des crises d'aujourd'hui et l'ampleur croissante des catastrophes exigent que l'assistance humanitaire reste l'une des principales priorités de l'activité de l'Organisation des Nations Unies. Le Sommet mondial de 2005 nous a fourni une occasion de réfléchir au système humanitaire actuel et de procéder à des réformes importantes à l'échelle du système. Les événements de l'année passée témoignent du fait que les réformes portant sur la coordination et la cohérence sont non seulement opportunes mais urgentes et mêmes cruciales.

Spécifiquement, le document final du Sommet (résolution 60/1) réaffirme l'importance des principes humanitaires que sont l'humanité, la neutralité, l'impartialité et l'indépendance. Il met aussi l'accent sur la nécessité pour les acteurs humanitaires de disposer d'un accès sûr et sans entraves aux populations nécessiteuses. Le document nous demande de renforcer les capacités de préparation et de réponse aux catastrophes et d'améliorer le recours à des capacités d'urgence en attente sous l'égide de l'ONU, afin de répondre rapidement aux situations d'urgence humanitaire. Enfin, le document appelle davantage de prévisibilité dans le financement humanitaire, notamment grâce à une amélioration du Fonds central autorenouvelable d'urgence actuel.

Depuis plus d'une décennie, le Fonds joue un rôle majeur, en fournissant des ressources immédiatement disponibles aux institutions des Nations Unies pour leur permettre de répondre rapidement aux urgences humanitaires. Cependant, en raison de sa modicité et de son caractère autorenouvelable, le Fonds a connu des difficultés pour atteindre ses objectifs, qui sont d'assurer la fourniture de ressources pour l'action humanitaire dans la phase initiale de réponse aux urgences. Le projet d'amélioration du Fonds central autorenouvelable d'urgence, qui prévoit une composante de dons, a pour but de promouvoir une réaction rapide lors de crises qui se déclenchent soudainement et de renforcer les éléments clefs de l'intervention humanitaire dans les crises pour lesquelles le financement est insuffisant.

Le débat d'aujourd'hui est fondé sur plusieurs rapports du Secrétaire général, dont un sur le sous-point (c), relatif à la catastrophe de Tchernobyl (A/60/443). Comme l'année prochaine marquera le vingtième anniversaire de cette catastrophe, nous devons nous souvenir que des efforts sont encore nécessaires, au niveau national comme sur le plan international, pour étudier, réduire et atténuer les conséquences à long terme de cet événement.

Il y a également un rapport du Secrétaire général sur le sous-point (d), concernant l'assistance au peuple palestinien (A/60/90). L'assistance humanitaire de l'ONU demeure une nécessité urgente pour le peuple palestinien.

Trois projets de résolution sur lesquels l'Assemblée est appelée à se prononcer ont été soumis aujourd'hui : le premier porte sur la catastrophe du tremblement de terre en Asie du Sud (A/60/L.18), le deuxième sur la catastrophe de Tchernobyl (A/60/L.19) et le troisième sur la catastrophe du tsunami dans l'océan Indien (A/60/L.20).

J'espère que nos délibérations seront animées par un esprit constructif, créatif et compatissant. Derrière les thèmes du débat d'aujourd'hui il y des centaines de milliers d'êtres humains plongés dans une grave détresse et, dans bien trop de cas, en danger de mort. Notre solidarité à leur égard ne doit pas vaciller.

Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan, qui va présenter le projet de résolution A/60/L.18.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Au cours des derniers mois, le monde a été témoin d'une succession de catastrophes naturelles dévastatrices, dont la fréquence et l'intensité sont sans précédent de mémoire d'homme. Les 12 derniers mois ont été particulièrement dévastateurs en termes de pertes en vies humaines et de dégâts matériels, provoqués par des dizaines de telles catastrophes. Le rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie

par les organismes des Nations Unies (A/60/87) affirme que, rien qu'en 2004, 360 catastrophes ont frappé plus de 145 millions de personnes et causé des dégâts matériels s'élevant à plus de 103 milliards de dollars.

Le gigantesque tremblement de terre qui a eu lieu au large de Sumatra en décembre 2004 et le tsunami qui l'a suivi ont plongé plus de 12 nations dans la plus profonde détresse et ont fait plus de 240 000 victimes. Les ouragans qui ont frappé les Caraïbes à l'automne 2004 et sont revenus en 2005 sous la forme des ouragans Katrina et Wilma étaient les plus violents depuis une décennie. Malgré des alertes précoces crédibles, une nuée de criquets pèlerins a attaqué plus de 10 pays en Afrique de l'Ouest et du Nord, détruisant des millions d'hectares de cultures. Le spectre de la grippe aviaire menace plusieurs régions de l'Asie et de l'Europe et cette maladie pourrait devenir une pandémie mondiale.

Il y a cinq semaines, un séisme de magnitude 7,6 sur l'échelle de Richter a frappé l'Asie du Sud, provoquant de terribles pertes en vies humaines et des dégâts matériels colossaux, notamment dans la province pakistanaise de la frontière du nord-ouest, au Jammu-et-Cachemire, en Inde et en Afghanistan. Ce fut la pire catastrophe de l'histoire de la région. Au Pakistan et au Azad Kashmir, 73 000 personnes ont trouvé la mort et il y a eu plus de 74 000 blessés. Des millions d'autres ont été déplacées ou sont sans abri, alors même que le féroce hiver himalayen descend sur la région. Le Secrétaire général a décrit la réponse au séisme d'Asie du Sud comme étant la plus difficile intervention humanitaire que l'Organisation des Nations Unies ait jamais entreprise.

Le 7 novembre, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, M. Jan Egeland, a dit que la réponse au séisme représentait un test sans précédent pour un État Membre et pour la communauté internationale. Il a fait remarquer qu'au cours des dix jours précédents, des progrès extraordinaires avaient été faits face à des défis extraordinaires. Il a aussi rendu hommage au Pakistan, à son Gouvernement, ses forces armées et son peuple. Il a noté en outre que les efforts d'assistance ne parvenaient pas encore à toutes les personnes se trouvant au-dessous de la ligne des neiges, dont le nombre était estimé à 200 000. Entre-temps, l'Organisation météorologique mondiale avait averti que l'hiver risquait d'être particulièrement rude.

L'ONU a identifié un certain nombre de priorités immédiates pour répondre à cette catastrophe, notamment la fourniture d'hélicoptères, d'appareils de chauffage, de tentes traitées pour l'hiver, d'une assistance chirurgicale, de vaccinations, d'équipes sanitaires mobiles, de couvertures, de générateurs, d'eau et de systèmes d'assainissement, de bâches, de réchauds et d'unités de traitement post-traumatique.

Au nom du Gouvernement et du peuple du Pakistan, je tiens à remercier la communauté internationale de son appui et de sa solidarité avec le Pakistan en ce moment tragique. J'exprime ma profonde reconnaissance à tous les peuples et à tous les Gouvernements de tous les États Membres représentés ici, à toutes les institutions des Nations Unies, aux organisations internationales concernées, à la société civile et aux centaines d'organisations non gouvernementales, pour leur remarquable démonstration de sympathie et de soutien.

Nous souhaitons aussi remercier le Secrétaire général Kofi Annan de son engagement personnel dans le lancement à Genève de l'appel de fonds d'urgence 2005 des Nations Unies pour les victimes du séisme en Asie du Sud, d'un montant de 550 millions de dollars, et nous nous félicitons de sa visite prochaine au Pakistan pour la conférence internationale des donateurs qui doit se tenir à Islamabad le 19 novembre 2005.

Nous tenons à saluer le rôle remarquable joué par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, M. Jan Egeland, et toute son équipe au Bureau de la coordination de l'assistance humanitaire, ainsi que les contributions admirables apportées par d'autres entités des Nations Unies, ainsi que des organisations nationales, régionales et internationales pour leur intervention rapide et active dans le domaine des opérations d'action humanitaire et de sauvetage, qui ont permis de sauver des milliers de vies inestimables.

En ce qui concerne les efforts de redressement et de reconstruction, il va être d'une importance vitale de pouvoir compter sur l'attention soutenue et les contributions continues de la communauté internationale. Dans ce contexte, il est essentiel que l'attention internationale reste concentrée sur les effets à long terme de la catastrophe, et sur la nécessité de reconstruire l'infrastructure, de façon à permettre aux millions de personnes touchées de survivre à cet hiver

et de reconstruire leurs maisons, les écoles, les hôpitaux, leurs activités professionnelles – en un mot, de rebâtir leurs vies brisées.

Le Pakistan espère que la communauté internationale contribuera à l'effort de relèvement et de reconstruction à moyen et long terme engagé par le Gouvernement et le peuple du Pakistan. Ce sera une tâche ardue et de longue haleine, qui prendra des mois ou des années. A cet égard, nous saluons les annonces généreuses de contributions d'un certain nombre d'États Membres dans le cadre des projets de reconstruction à long terme dans les zones touchées et nous nous attendons à ce qu'ils expriment concrètement leur soutien à la conférence sur la reconstruction, qui aura lieu à Islamabad le 19 novembre.

Le Pakistan a pris l'initiative de présenter le projet de résolution, qui figure au document A/60/L.18, afin d'affirmer la solidarité de la communauté internationale envers toutes les victimes du séisme en Asie du Sud. Cent treize États Membres se sont portés coauteurs de ce projet et l'ensemble de la délégation pakistanaise les en remercie. Les objectifs du projet de résolution, que j'ai maintenant l'honneur de présenter au nom des auteurs, n'ont pas besoin d'être expliqués.

La longue liste des auteurs témoigne de notre solidarité alors que nous nous entraidons face aux tragédies causées par de telles catastrophes naturelles, ainsi que notre volonté commune de résister à leurs effets en joignant les forces des peuples des Nations Unies.

Je voudrais saisir cette occasion pour annoncer qu'outre les pays énumérés sur le document, les États Membres suivants se sont joints à la liste des auteurs de ce projet de résolution : Arménie, Autriche, Australie, Belgique, Brunei Darussalam, El Salvador, Haïti, Hongrie, Grenade, Islande, Irlande, Kirghizstan, Micronésie, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Roumanie, Fédération de Russie, Timor-Leste, Ukraine et États-Unis d'Amérique. Nous espérons que ce projet de résolution sera adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale.

Les catastrophes naturelles, telles que le séisme d'Asie du Sud, nous enseignent de dures leçons. La principale est que si nous ne pouvons pas prévenir les catastrophes naturelles, nous pouvons néanmoins œuvrer de concert pour en atténuer les effets dévastateurs. Nous avons besoin d'une stratégie globale pour parvenir à gérer les catastrophes naturelles, y compris des systèmes d'alerte précoce et des plans de préparation en cas de catastrophes naturelles.

Deuxièmement, le rôle de l'ONU et de son appareil de coordination des secours en cas de catastrophes naturelles – le Bureau de la coordination des affaires humanitaires – et celui des institutions spécialisées de l'ONU, dans leurs domaines de spécialisation, est indispensable. Cet appareil doit être renforcé pour répondre à de telles calamités naturelles ou d'origine humaine. Même si l'aide est, dans une large mesure, fournie par des filières bilatérales, le rôle de coordination générale de l'ONU est crucial, surtout au début de ces catastrophes.

Troisièmement, et ceci est encore plus important, il est indispensable que l'ONU dispose des ressources financières adéquates pour répondre rapidement et efficacement à ces catastrophes naturelles. Le Pakistan appuie sans réserve la proposition du Secrétaire général visant à mettre à sa disposition un Fonds central autorenouvelable d'urgence de 500 millions de dollars à cet effet.

Pour ce qui est des autres questions liées au point de l'ordre du jour, la délégation du Pakistan s'associe à la déclaration qui sera faite par le représentant de la Jamaïque.

Le Président *(parle en anglais)* : Je donne la parole à M. Vladimir Tsalko, Président du Comité d'État pour les problèmes des conséquences de la catastrophe de la centrale nucléaire de Tchernobyl en République du Belarus, pour qu'il présente le projet de résolution A/60/L.19.

M. Tsalko (Belarus) *(parle en russe)* : Au nom des co-auteurs, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution intitulé « Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl », publié sous la cote A/60/L.19. Je me réjouis de dire que depuis la publication du projet, les États suivants se sont également portés co-auteurs :

Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Cambodge, Cap-Vert, Croatie, Chypre, République tchèque, Estonie, Allemagne, Haïti, Hongrie, Inde, Israël, Italie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine,

Monaco, Myanmar, Norvège, Pérou, République de Corée, Slovaquie, Slovénie, Thaïlande et Viet-Nam.

Par rapport aux précédents textes similaires de l'Assemblée générale, plus de la moitié des dispositions de ce projet sont nouvelles, ce qui reflète le dynamisme de la coopération internationale pour Tchernobyl et le grand nombre de faits nouveaux survenus dans ce domaine ces deux dernières années. Il reflète surtout un élément capital : cela marque une nouvelle étape dans le développement de la coopération internationale à la suite de la catastrophe de Tchernobyl. L'élément essentiel de cette étape n'est pas l'octroi d'une aide humanitaire d'urgence mais la réhabilitation intégrale des territoires contaminés, y compris la relance des activités socio-économiques de ces régions en vue de créer des conditions permettant aux habitants de ces régions de vivre en sécurité.

Nous avons récemment débattu de cette nouvelle stratégie de l'ONU à la conférence internationale de Vienne en septembre dans le cadre du Forum [des Nations Unies] sur Tchernobyl. Le projet de résolution reflète nos accords. Nombre de ces dispositions visent à mettre en œuvre les recommandations contenues dans le rapport principal du Forum sur les conséquences de Tchernobyl. Je voudrais noter tout d'abord qu'il est important de procéder à des recherches spécialisées relativement aux conséquences médicales, écologiques, sociales et économiques de la catastrophe de Tchernobyl.

Le projet de résolution a pour but de renforcer le mécanisme de coordination de l'ONU en vue d'organiser la coopération internationale après la catastrophe et de promouvoir le rôle du coordonnateur des Nations Unies sur la question de Tchernobyl. Nous sommes convaincues que l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), M. Kemal Dervis, qui a récemment été nommé à ce poste, saura mettre en œuvre les stratégies agrées relativement à cette question importante.

Le projet de résolution se prononce également en faveur des initiatives des trois pays touchés – la République du Belarus, la Fédération de Russie et l'Ukraine – organisées de manière à coïncider avec le vingtième anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl. L'une de ces initiatives consiste à organiser une séance extraordinaire de l'Assemblée générale en avril 2006 consacrée au vingtième anniversaire de la catastrophe, pas seulement pour raconter une fois de plus nos malheurs après la catastrophe de Tchernobyl, mais surtout pour débattre des prochaines mesures concertées que nous allons adopter et pour les coordonner afin d'améliorer les conditions de vie de millions de personnes se trouvant sur les territoires contaminés, en particulier les enfants.

Nous voudrions remercier tous les États qui ont énormément contribué à l'amélioration de ce projet. Il est prêt à être examiné et nous espérons qu'il sera adopté par consensus, comme cela a été le cas les années passées.

Maintenant, je voudrais mentionner, en tant que représentant du Belarus, certaines questions examinées aujourd'hui par l'Assemblée générale. Pour le Belarus, dont 70 % du territoire a été contaminé par les retombées radioactives après la catastrophe, le problème de Tchernobyl est particulièrement opportun. Aujourd'hui encore, presque 20 ans plus tard, la multitude de problèmes liés à Tchernobyl représente toujours un lourd fardeau pour le peuple du Belarus. La superficie contaminée par des radionucléides de longue durée représente 21 % de l'ensemble du territoire. Sur ce territoire, la population continue d'être exposée à des irradiations intérieures et extérieures chroniques à cause des radionucléides de longue durée se trouvant dans l'environnement.

L'économie de ces régions, en particulier en ce qui concerne l'agriculture et la sylviculture, se trouve dans une situation extrêmement difficile. Il convient d'innover des procédés de production sûre. Nos spécialistes travaillent depuis longtemps dans ce domaine et ont mis au point un certain nombre de technologies permettant de fabriquer des produits répondant aux normes actuelles en matière de non-contamination. Nous sommes prêts à mettre en commun notre expérience précieuse avec les autres États.

La République du Belarus a déjà dépensé plus de 17 milliards de dollars dans le cadre de ses efforts pour régler la multitude de problèmes découlant de la catastrophe de Tchernobyl, y compris la réinstallation de 137 000 personnes. Nous prévoyons d'allouer 2 milliards de dollars pour respecter les mesures du nouveau programme national de 2006-2010. Cependant, les fonds publics ne permettent pas de couvrir les pertes économiques résultant de la catastrophe de Tchernobyl qui ont été estimées à 235 milliards de dollars par les experts.

L'accident de Tchernobyl est un désastre dont les conséquences ont une portée dépassant de loin les capacités économiques d'un État ou même d'un groupe d'États. Par conséquent, il est indispensable d'organiser une coopération internationale constructive à long terme dans laquelle l'Organisation des Nations Unies sera chargée de la liaison et de la coordination. Il importe de se concentrer sur les besoins prioritaires des États touchés sinon l'interaction internationale perdra son efficacité et les ressources financières seront dépensées vainement.

Nous sommes reconnaissants au Programme des Nations Unies pour le développement et au Fonds des Nations Unies pour l'enfance d'avoir accordé aux problèmes post-Tchernobyl du Bélarus l'attention qui leur était due dans le projet de documents relatifs au programme national quinquennal de 2005. Cela représente pour nous la garantie que la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de Tchernobyl sera couronnée de succès dans notre pays. Le Bélarus et ses institutions gouvernementales sont prêts à coopérer activement avec les organisations et les institutions du système des Nations Unies sur les questions relatives à Tchernobyl. Nous appelons les pays bailleurs de fonds à accorder l'appui financier nécessaire à la mise en œuvre de ces documents relatifs aux programmes nationaux.

Pour mettre en œuvre la nouvelle stratégie de l'Organisation des Nations Unies, une conférence internationale intitulée « Tchernobyl, vingt ans après : Stratégie pour le redressement et le développement durable des zones touchées » doit se tenir à Minsk du 19 au 21 avril 2006. Nous invitons tous les États et les organisations internationales intéressés à prendre une part active aux travaux préparatoires et à la tenue de cette importante réunion. Elle vise à ce que les Gouvernements des pays touchés et la communauté internationale élaborent des mesures conjointes et coordonnées pour les 10 prochaines années et s'entendent sur celles-ci pour une réhabilitation complète des zones touchées sur le territoire.

En d'autres termes, il s'agit de la survie économique de ces régions. Cependant, lorsque l'on examine Tchernobyl du point de vue du redressement économique et du développement durable, nous ne devrions pas oublier les conséquences médicales et environnementales à long terme de la catastrophe. Nous sommes reconnaissants aux pays donateurs et aux organisations internationales qui ont fourni de l'aide pour étudier et pour dépasser les conséquences de la catastrophe. Cela s'applique particulièrement au diagnostic et à la détection rapide de maladies oncologiques et cardiovasculaires, en particulier celles qui touchent les enfants. J'aimerais dire qu'à ce stade nous avons suffisamment de ressources et de capacités pour le traitement des enfants et des adolescents dans notre pays. Mais nous avons toujours besoin d'un équipement médical plus moderne et nous demandons à nos bailleurs de fonds d'accorder la priorité à ce domaine.

Comme tous les peuples, nous sommes, au Bélarus, extrêmement préoccupés par la fréquence croissante des catastrophes naturelles à grande échelle qui se sont produites ces derniers temps dans différentes régions du monde. Des pays avec lesquels le Bélarus entretient des relations étroites et amicales de longue date ont souffert. Le problème de Tchernobyl a renforcé notre sensibilisation à la complexité de la situation dans laquelle se trouvent nos amis. Par conséquent, le Bélarus s'est porté auteur des projets de résolution sur la gestion des conséquences du tsunami dans l'océan Indien et du tremblement de terre au Pakistan.

Ces catastrophes naturelles incitent à tirer deux conclusions pour l'avenir. Premièrement, des mesures décisives doivent être prises à tous les niveaux pour mettre en œuvre la Déclaration de Hyogo et le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015, qui ont été adoptés lors de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes de 2005. Il faudrait accorder une attention particulière à la création d'un système international d'alerte rapide et de réduction des menaces en ce qui concerne les catastrophes naturelles et pour réduire les dangers qu'elles posent.

Deuxièmement, il faut accroître de manière urgente la capacité financière de l'Organisation des Nations Unies à réagir aux situations d'urgence humanitaire. Nous nous félicitons à ce propos des efforts du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, M. Jan Egeland, notamment des efforts qu'il déploie pour renforcer le Fonds central d'intervention d'urgence des Nations Unies. La mise en œuvre de cette initiative permettrait à l'Organisation des Nations Unies de fournir rapidement une aide appropriée aux pays qui traversent des crises humanitaires. Elle permettrait également d'accroître le financement des mesures de relève pour faire face aux conséquences à longue échéance des catastrophes

naturelles et des catastrophes technologiques à grande échelle qui se sont produites au cours de la dernière décennie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie afin qu'il présente le projet de résolution A/60/L.20, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

M. Hamidon (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je prendrai la parole en premier au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) sur le point 73 a) de l'ordre du jour; et je ferai ensuite une déclaration à titre national sur l'alinéa d).

J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/60/L.20, intitulé « Renforcement des secours d'urgence, du relèvement, de la reconstruction et de la prévention au lendemain de la catastrophe du tsunami dans l'océan Indien », au nom des pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), à savoir le Brunéi Darussalam, le Cambodge, l'Indonésie, la République démocratique populaire lao, Myanmar, les Philippines, Singapour, la Thaïlande, le Viet Nam et de mon propre pays, la Malaisie, et des autres auteurs qui sont énumérés dans le projet lui-même.

Je souhaiterais commencer en remerciant le Secrétaire général pour ses rapports préparés au titre du point 73 sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale et sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies.

Il a été prouvé à de nombreuses reprises à quel point nous sommes vulnérables aux forces violentes et destructrices de la nature. Les catastrophes naturelles et les calamités nous ont souvent frappés sans préavis. Pour la plupart des pays en développement privés d'équipements de haute technicité sophistiqués d'alerte rapide, les catastrophes naturelles ont infligé une misère indicible, une dévastation des biens et des pertes en vies humaines. Comme nous l'avons observé à de nombreuses reprises, les conséquences de la destruction ont fait porter au lien économique et social des pays touchés un fardeau très lourd, en particulier dans les pays en développement et dans les pays les moins avancés.

Un grand nombre d'entre nous avons fait l'expérience à des degrés différents de la difficulté que représentent la reconstruction et le relèvement après le passage de catastrophes naturelles et la destruction qu'elles ont semée. La lutte pour faire face et pour reconstruire pièce à pièce après la destruction aurait été encore plus douloureuse et colossale sans l'aide et l'assistance qui sont venues du monde entier au nom de l'humanité. Confrontés à la douleur et à la souffrance causées par les catastrophes naturelles, les pays touchés ne pouvaient trouver de réconfort que dans la coopération, l'aide, la solidarité et la sympathie exprimées de manière universelle au niveau international. Nous nous rappelons avec une profonde gratitude les preuves d'humanité offertes par les gouvernements, riches ou pauvres, les organisations non gouvernementales (ONG) et les personnes dans le monde et les mains tendues pour offrir de l'aide après le tremblement de terre et le tsunami dans l'océan Indien le 26 décembre 2004.

Grâce au réseau médiatique mondial, la réponse à cette tragédie a été rapide et sans précédent, permettant aux organisations internationales, y compris l'Organisation des Nations Unies et d'autres entités, d'organiser l'aide d'urgence pour qu'elle parvienne aux pays touchés en temps voulu. Une fois encore, nous aimerions saisir cette occasion qui nous est donnée pour dire notre gratitude à la communauté internationale et au système des Nations Unies de l'aide et de l'assistance qu'ils ont apportées pour sauver les vies de milliers de personnes et pour aider les millions de victimes du tsunami à reconstruire leur avenir. Il nous appartient d'assurer que l'attention internationale et l'appui continu aux efforts de reconstruction dans les pays touchés par le tsunami dure, même si la question ne bénéficie plus d'une large couverture médiatique internationale.

Quoi qu'il en soit, les gouvernements des pays touchés sur le pourtour de l'océan Indien ont continué d'œuvrer à remplir leurs obligations en matière de reconstruction et à restaurer une vie normale pour leurs peuples. Parallèlement, des efforts ont été faits pour prendre les mesures préventives nécessaires afin de protéger à l'avenir leurs peuples de ces forces destructives.

Dans ce contexte, nous avons décidé de prendre les mesures nécessaires, avec la participation de la communauté internationale, du système des Nations Unies, des organisations internationales, des

institutions financières internationales et de la société civile, ainsi que du secteur privé, telles qu'énoncées dans la résolution 59/279 de l'Assemblée générale du 19 janvier 2005 sur le renforcement des secours d'urgence, du relèvement, de la reconstruction et de la prévention au lendemain de la catastrophe du raz-de-marée dans l'océan Indien.

En ce qui concerne la mise en œuvre de la résolution, nous nous félicitons de rapporter que des programmes de logement ont été élaborés et menés à bien et qu'il n'y a pas eu d'épidémies majeures de maladies dans les zones touchées. Néanmoins, nous sommes toujours conscients des problèmes qui demeurent pour assurer la pleine mise en œuvre des plans de relèvement à moyen et long termes et de la reconstruction menée par les communautés.

Nous devons reconnaître que la responsabilité et la tâche qui incombent aux gouvernements touchés d'entreprendre des travaux de reconstruction et de relèvement des régions et des provinces dévastées par le tsunami sont loin d'être aisées. Toutefois, les gouvernements touchés sont déterminés à veiller à ce que les efforts de reconstruction et de relèvement visent à assurer un avenir meilleur et un environnement plus sûr aux populations, conformément aux plus hautes attentes de ces populations et de la communauté des donateurs.

Nous devons garder à l'esprit que le défi, non seulement pour les pays frappés par le tsunami mais également pour la communauté internationale, est de garantir la gestion continue et efficace du passage de l'aide humanitaire au développement.

Il convient d'envisager les choses dans leur ensemble et de formuler des objectifs à long terme pour aider les populations touchées par le tsunami. Cela nécessitera une coordination efficace entre les gouvernements des pays affectés, les organes compétents du système des Nations Unies, les pays donateurs, les institutions financières régionales et internationales, la société civile et le secteur privé, afin de garantir l'équité de l'aide reçue par les communautés touchées.

Nous comptons que tant les pays victimes du tsunami que la communauté des donateurs resteront déterminés à promouvoir la transparence et la responsabilité pour ce qui est de la dissémination et de l'utilisation des ressources, ce qui facilitera la viabilité à long terme des efforts de relèvement et de reconstruction. Il faudrait, en outre, développer l'aptitude de l'ONU et de la communauté internationale à réagir aux situations humanitaires d'urgence et à les gérer dans les pays touchés par des catastrophes naturelles afin que l'on puisse régler rapidement les problèmes de manière mieux adaptée et plus rationnelle, en comptant sur des capacités accrues.

L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) a pris plusieurs mesures pour renforcer les capacités régionales et nationales. Dans ce contexte, l'ASEAN se félicite de pouvoir indiquer qu'elle a conclu un accord sur la gestion des crises et les secours d'urgence en juillet 2005. Il s'agit d'un accord qui facilitera les secours et les activités de prévention contre les catastrophes naturelles dans notre région. Dans le même esprit, nous nous félicitons également de la création du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour un dispositif d'alerte rapide aux tsunamis dans l'océan Indien et en Asie du Sud-Est devant contribuer à la mise en place d'un système d'alerte avancée et au renforcement des capacités de la région de faire face aux catastrophes naturelles.

Un séminaire conjoint ONU-ASEAN sur l'aide humanitaire et les capacités nécessaires à une réaction rapide a également été organisé en octobre dernier pour recenser les mesures concrètes permettant de renforcer les capacités de l'ASEAN.

Dans ce contexte, je me félicite de présenter le projet de résolution A/60/L.20. Nous voudrions remercier les délégations qui ont coopéré avec l'ASEAN ainsi que toutes les délégations qui, en se portant coauteur du texte, se sont associées à l'ASEAN et aux pays touchés pour exprimer leurs préoccupations et faire part de l'intérêt qu'elles portent à cette question.

Le projet de résolution vient essentiellement mettre à jour la résolution 59/279 de l'Assemblée générale en date du 19 janvier 2005, en y ajoutant de nouveaux paragraphes issus de la déclaration conjointe des dirigeants des pays d'Asie et d'Afrique sur les tsunamis, les séismes et autres catastrophes naturelles, adoptée lors du Sommet Asie-Afrique de 2005, ainsi que du rapport du Secrétaire général sur le renforcement des secours d'urgence, du relèvement, de la reconstruction et de la prévention au lendemain de la catastrophe du raz-de-marée dans l'océan Indien (A/60/86), de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes et d'autres initiatives.

Cette résolution actualisée se concentre sur sept aspects principaux : premièrement, la réaffirmation de l'engagement pris par les chefs d'État et de gouvernement, tel que reflété dans le Document final du Sommet mondial de 2005, de travailler avec diligence à la création d'un système d'alerte avancée mondial multirisques, en s'appuyant sur les capacités nationales et régionales existantes, tel que le système d'alerte et d'atténuation des effets des tsunamis dans l'océan Indien nouvellement établi; deuxièmement, la poursuite de l'appui et des contributions généreuses de la communauté internationale, notamment au profit du relèvement et de la reconstruction; troisièmement, la nomination du Président Bill Clinton comme Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'après-tsunami et la reconnaissance exprimée à l'égard des activités qu'il a entreprises; quatrièmement, la création d'un Collectif mondial de pays touchés par le tsunami afin d'entretenir la volonté publique de la communauté internationale de concourir aux opérations de relèvement, de reconstruction et de réduction des risques à moyen et à long terme menées par les gouvernements des pays touchés; cinquièmement, l'importance de la transparence et de la responsabilité tant du point de vue des donateurs que de celui des pays bénéficiaires; sixièmement, la requête faite au Secrétaire général de continuer d'étudier les moyens de renforcer les capacités d'intervention rapide de la communauté internationale afin de fournir des secours humanitaires immédiatement, en faisant fond sur les arrangements existants et les initiatives en cours; et enfin, l'importance de mettre en place des institutions, des mécanismes et des capacités plus solides à tous les niveaux en promouvant l'éducation, la sensibilisation et la participation des communautés.

Au nom des auteurs, je voudrais signaler qu'un amendement doit être apporté au projet de résolution distribué aux délégations.

À la troisième ligne du onzième alinéa, la phrase « un réseau multimodal de systèmes d'alerte avancée » doit être remplacée par « un système d'alerte avancée ».

Le onzième alinéa du préambule doit en conséquence se lire comme suit :

> « Se félicitant également de la création d'un fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour un dispositif d'alerte rapide aux tsunamis dans l'océan Indien et en Asie du Sud-Est devant contribuer à la mise en place d'un système d'alerte avancée et au renforcement des capacités de la région de faire face aux catastrophes naturelles ».

Pour terminer, je voudrais indiquer que l'ASEAN espère que les États Membres des Nations Unies renouvelleront leur appui à cette importante résolution, et qu'elle pourra être adoptée par consensus.

J'aborde désormais la seconde partie de mon intervention qui est une déclaration faite au nom de mon pays sur l'alinéa d) du point de l'ordre du jour, intitulé « Assistance au peuple palestinien ».

Ma délégation voudrait tout d'abord exprimer ses remerciements au Secrétaire général pour le rapport qu'il a soumis au titre du point 73 d) de l'ordre du jour, intitulé « Assistance au peuple palestinien », contenu dans le document A/60/90.

Le rapport nous montre clairement que la situation humanitaire, les conditions de vie quotidiennes et l'environnement socioéconomique dans les territoires palestiniens occupés ne se sont pas améliorés depuis la parution du dernier rapport. Le document, et notamment ses paragraphes 8 à 13, présente des chiffres et des faits aussi révélateurs qu'inquiétants sur la manière dont la situation se détériore. La communauté internationale devrait se montrer préoccupée par la situation dans les territoires palestiniens occupés, dont il est fait état en détails dans les rapports d'autres institutions du système des Nations Unies, notamment la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Compte tenu des circonstances qui prévalent, le rôle et les efforts entrepris par les organismes des Nations Unies concernés, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, la Banque mondiale, ainsi que des autres organisations humanitaires, en vue de fournir l'aide humanitaire et les secours d'urgence que requièrent les territoires palestiniens occupés demeurent vitaux et indispensables.

Cependant, ma délégation regrette que cette assistance ait été et soit encore fournie dans des circonstances difficiles, principalement en raison des mesures de répression et des restrictions imposées par Israël. Ma délégation souscrit à l'observation formulée au paragraphe 58 du rapport, selon laquelle ces restrictions portent atteinte aux principes établis du droit international et font augmenter les coûts transactionnels des organismes opérationnels, qui sont en fin de compte à la charge de la communauté internationale.

Si ces politiques et mesures ne sont pas sensiblement assouplies, elles continueront d'entraver gravement le relèvement de l'économie et l'existence de possibilités de développement pour la majorité des Palestiniens. Nous voudrions réitérer notre appel à Israël pour qu'il autorise un accès sans restriction au personnel des organismes des Nations Unies et aux travailleurs humanitaires dans les territoires occupés, afin qu'ils puissent accomplir leur travail de manière efficace. Il est urgent qu'Israël assouplisse les restrictions et travaille en étroite coopération avec les organismes des Nations Unies, les donateurs et les organisations humanitaires afin de veiller à ce que l'aide humanitaire soit acheminée et les projets de développement exécutés dans leur intégralité et en temps voulu.

Ma délégation tient également à réitérer son appel à Israël pour qu'il respecte l'avis consultatif relatif au mur de séparation, rendu par la Cour internationale de Justice en juillet 2004, ainsi que la résolution ES-10/15 de l'Assemblée générale.

Comme il ressort des paragraphes 13 et 73 du rapport (A/60/90), le mur de séparation et son régime associé ont eu, et continueront d'avoir des effets néfastes sur la situation humanitaire et les conditions de vie et socioéconomiques des communautés palestiniennes touchées par sa construction et par l'achèvement des travaux. Le mur de séparation et son régime associé posent également, et continueront de poser des difficultés pour ce qui est des déplacements et de l'accès des membres du personnel des organismes des Nations Unies et des agents humanitaires qui s'acquittent de leurs tâches dans le territoire palestinien occupé.

Ma délégation se félicite de la performance de tous les organismes des Nations Unies dans leurs efforts et dans l'exécution des programmes qui visent à apporter divers types d'assistance économique, humanitaire et sociale au peuple palestinien et aux institutions publiques, auxquels font écho, avec force détails, les paragraphes 14 à 53 du rapport. Les défis restants, ainsi que les besoins non satisfaits et les nouveaux besoins, comme en témoignent les paragraphes 67 à 74 du rapport, exigent une attention particulière. À notre avis, tous ces efforts et programmes préconisés par les organismes des Nations Unies pourraient, s'ils sont réalisés avec succès, créer les conditions propices à l'instauration d'une paix durable dans la région. Tous ces efforts et programmes exigent des ressources financières et autres. Nous demandons instamment à la communauté internationale des donateurs de maintenir leur généreuse contribution à cette cause. Pour leur part, le Gouvernement et le peuple malaisiens continueront, dans la limite de leurs capacités et de leurs moyens limités, de prêter leur concours au peuple de Palestine.

Ma délégation est heureuse de noter que, comme l'ont préconisé de nombreuses délégations dans le passé, les parties et organismes pertinents des Nations Unies ont établi, et continueront de prendre des mesures pour harmoniser et coordonner leurs efforts et programmes humanitaire et d'aide d'urgence, sous la coordination du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne et avec la participation de l'Autorité palestinienne.

Ma délégation se félicite du lancement d'un nouveau mécanisme médiatique de coordination interinstitutions, qui vise à appeler l'attention et à fournir des informations sur la situation humanitaire dans le territoire palestinien occupé et sur la présence des Nations Unies dans la région.

Nous devons comprendre que des ressources financières et autre aide technique mises à la disposition des Palestiniens ne résorberont pas, à elles seules, la crise politique qui touche la vie des Palestiniens. La solution reste qu'il faut demander instamment à Israël de mettre fin à l'occupation et de respecter le droit international et les résolutions pertinentes de l'ONU. Nous devons parvenir à un règlement pacifique du conflit, qui repose sur la nécessité d'instituer un dialogue politique global et de donner suite aux engagements et obligations qui incombent à chaque partie au titre de la Feuille de

route. Ma délégation considère le désengagement israélien de Gaza comme une initiative positive qui pourrait contribuer à la paix et à la stabilité ainsi qu'au progrès économique dans la région.

À cet égard, il est vital qu'Israël et la Palestine établissent et maintiennent une étroite collaboration dans le cadre de la Feuille de route. La paix continuera de se dérober à moins que toutes les parties concernées – celles de la région et la communauté internationale tout entière – soient prêtes à jouer leur rôle en toute responsabilité et bonne foi, fortes d'une volonté politique farouche de parvenir à une paix durable.

M. Neil (Jamaïque) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine sur le point 73 de l'ordre du jour intitulé : « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale ».

Ces 10 dernières années, on a constaté une demande croissante touchant l'aide humanitaire des Nations Unies. La fréquence et la gravité accrues des catastrophes naturelles qui ont frappé presque toutes les régions du monde l'an dernier, en particulier, ont donné la preuve de notre vulnérabilité face aux vicissitudes de la nature. Comme vous l'aviez indiqué, Monsieur le Président, dans votre déclaration liminaire, nous avons été les témoins des dévastations causées par le tsunami en Asie du Sud à la fin de décembre 2004, d'un tremblement de terre catastrophique qui a frappé l'Asie du Sud en octobre dernier, provoquant au Pakistan d'énormes dégâts et des pertes en vies humaines, et en 2005 de la saison déchaînée et destructrice des ouragans qui a ravagé les régions des Caraïbes, d'Amérique centrale et de la côte méridionale des États-Unis.

Ces situations viennent s'ajouter aux situations d'urgence complexes qui prévalent depuis longtemps tandis qu'il en surgit de nouvelles résultant des conflits armés, dont un grand nombre dans les pays en développement. La fréquence, la nature changeante et l'ampleur de ces situations d'urgence demandent un renforcement de l'action de la communauté internationale pour ce qui est d'accroître les ressources et de fournir les compétences indispensables en matière de gestion et de prévention des catastrophes.

Dans ce contexte, de graves difficultés se posent pour le mécanisme d'action humanitaire des Nations Unies. Il est donc d'une importance vitale de renforcer sa capacité de coordination et de secours en cas de catastrophe, y compris l'assistance économique spéciale, afin de veiller à ce que l'on tienne compte de toutes les situations d'urgence et que les secours reposent sur les principes de neutralité, d'humanité et d'impartialité.

Maintenir les moyens de financement du système des Nations Unies est l'une des mesures les plus essentielles à la réalisation de l'objectif qui est d'accroître la capacité des Nations Unies en matière d'interventions d'urgence. La fiabilité et la prévisibilité du financement sont capitales si nous voulons nous assurer que, non seulement les situations d'urgence nouvelles et à grande échelle qui retiennent l'attention des médias, mais aussi d'autres crises humanitaires qui n'ont pas un grand retentissement, reçoivent l'attention voulue. Il résulte, de ce fait, que des ponctions croissantes sont effectuées sur le Fonds central autorenouvelable d'urgence, qu'il est impératif de réexaminer si l'on veut qu'il réponde aux besoins.

À cet égard, nous estimons que l'une des décisions les plus significatives prises par nos dirigeants à la Réunion plénière de haut niveau cette année a été leur approbation des recommandations faites par le Conseil économique et social en juillet 2005 à l'Assemblée générale visant à accroître les réserves du Fonds.

Le rapport du Secrétaire général sur le Fonds central autorenouvelable d'urgence, publié sous la cote A/60/432, fait des recommandations utiles pour améliorer les opérations du Fonds. Le Groupe des 77 et la Chine soutiennent l'idée que le Fonds soit élargi et approvisionné à hauteur de 500 millions de dollars des États-Unis de manière à y inclure une composante dons pour appuyer des interventions rapides. Cela contribuera grandement, à notre avis, à une action plus prévisible, réalisée en temps voulu dans les situations d'urgence humanitaires.

Nous apprécions les contributions de la communauté des donateurs, et nous félicitons tout particulièrement les membres de l'Union européenne, en particulier le Royaume-Uni, qui a annoncé des contributions en faveur de l'élargissement du Fonds qui se matérialisera, selon nos provisions, en 2006. Il faut également encourager les donateurs non traditionnels, tels que le secteur privé et les pays en développement, et nous nous félicitons tout

particulièrement des annonces de contributions faites par certains pays en développement.

Nous attendons avec intérêt de nouveaux débats sur la meilleure façon de continuer à améliorer les mécanismes financiers actuels, tel le processus des appels éclairs, ainsi qu'un examen éventuel de l'allocation de ressources prélevées sur le budget ordinaire, au Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour des interventions humanitaires à plus long terme, compte tenu des besoins prévus.

Une coordination efficace de l'assistance humanitaire et des secours en cas de catastrophe exige la coopération de toutes les parties prenantes, y compris du système des Nations Unies et des mécanismes régionaux et nationaux. Tout en reconnaissant le rôle clef de l'ONU en matière de coordination, il faut tenir compte du rôle que doivent assumer les gouvernements nationaux pour recenser les priorités nationales. La coordination sur le terrain est d'une importance capitale. Nous nous félicitons de l'annonce faite en juillet par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires d'un programme de formation et de renforcement des capacités à l'intention des coordonnateurs résidents et des coordonnateurs humanitaires, ainsi que de l'augmentation du nombre de candidats expérimentés pour le réseau de coordonnateurs, ce qui permettra de faire appel à une réserve d'experts en cas de nouvelles crises.

Le Groupe des 77 et la Chine reconnaissent qu'il incombe en premier lieu aux États de répondre aux besoins de leurs citoyens dans des situations d'urgence. En même temps, une coopération internationale, non seulement pour ce qui est du financement, mais aussi pour ce qui est de la mise en commun des pratiques optimales et du transfert de technologies vers les pays en développement, est également très importante. Tout ceci doit s'inscrire dans un ensemble de réponses tenant compte des dimensions secours et développement des catastrophes humanitaires.

Le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/60/227 examine la question de la transition de la phase des secours à celle de l'aide au développement. Il fait quelques recommandations utiles, indiquant en particulier que l'ONU et les gouvernements donateurs devraient aider les pays exposés aux catastrophes à mieux se préparer, notamment à l'échelon local, en augmentant sensiblement les montants qu'ils consacrent aux activités de préparation. Il appelle également les États Membres à mettre en œuvre les activités prioritaires énoncées dans le Cadre d'action de Hyogo à l'appui de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et, en particulier, à incorporer des mesures pratiques de réduction des catastrophes dans les stratégies de développement durable et de réduction de la pauvreté et dans les plans de préparation et d'intervention en cas de catastrophe. Nous appuyons cette recommandation et les autres recommandations qui figurent dans le rapport.

Nous reconnaissons que le rôle de l'ONU face à des situations d'urgence complexes est difficile. Les efforts déployés pour réagir face à de telles situations doivent tenir compte de la nécessité d'assurer la sécurité et la protection du personnel humanitaire. Cela étant, nous nous félicitons des efforts faits par le Secrétaire général pour établir des directives pour des missions complexes et, en même temps, réitérer la nécessité de veiller à ce que les missions humanitaires respectent les instruments et les principes juridiques internationaux pertinents dans la conduite de leurs travaux multidimensionnels et intégrés de maintien de la paix.

Nous saisissons également cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de l'importante contribution que vous avez apportée il y a quelques années, à un autre titre, dans l'élaboration du cadre des activités de l'ONU dans le domaine de l'assistance humanitaire et de l'aide en cas de catastrophe. L'un des résultats notables de votre participation a été la résolution 46/182, dans laquelle figurent les principes directeurs du renforcement de la coordination de l'aide d'urgence du système des Nations Unies. Le Groupe des 77 et la Chine réaffirment aujourd'hui le caractère fondamental de cette résolution.

Enfin, nous saisissons cette occasion pour remercier le Secrétaire général adjoint Egeland et son personnel au Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour leurs efforts remarquables et inlassables de coordination des activités humanitaires au nom de l'ONU.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Jamaïque de ce qu'il a dit à propos de la résolution 46/182 et de la base qu'elle constitue pour le travail humanitaire de l'ONU. Je voudrais également, depuis cette tribune, dire à quel point je suis fier que Jan Egeland soit l'un de mes successeurs

dans cette fonction importante et parfois tristement déprimante au sein de l'ONU.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et des pays qui souscrivent à cette déclaration.

L'Union européenne souhaite remercier le Secrétaire général des rapports qu'il a présentés pour examen au titre de ce point de l'ordre du jour. Ils montrent clairement la tâche immense à laquelle la communauté humanitaire a été confrontée l'année dernière, ainsi que la nécessité continue d'assurer une assistance humanitaire plus efficace et plus prévisible. L'Union européenne tient à saisir cette occasion pour exprimer ses condoléances et sa solidarité à tous ceux qui, l'année dernière, ont été touchés par des situations humanitaires d'urgence. Nous voudrions également remercier tout le personnel humanitaire des efforts inlassables et dévoués qu'il a déployés pour aider et protéger les populations vulnérables, en s'exposant souvent à de grands dangers personnels.

Les événements survenus cette année – en particulier tout récemment au Pakistan – ont fait ressortir la nécessité d'élargir et d'améliorer notre capacité de réagir vite et bien à de grandes catastrophes. La difficulté pour nous tous est de poursuivre notre intervention et de maintenir notre engagement à la suite d'une catastrophe. Au Pakistan, l'Union européenne s'est engagée à soutenir le nouvel appel lancé par l'ONU en faveur d'une assistance à l'approche de l'hiver, alors que la situation continue d'être dramatique. De même, les crises croissantes en Afrique australe – ce qu'on qualifie souvent de « triple menace » – montrent encore une fois la nécessité urgente de prendre sans délai des mesures préventives, car l'expérience passée a prouvé qu'il est moins onéreux d'intervenir tôt que tard, une fois que les besoins et les souffrances ont augmenté.

L'Union européenne appuie pleinement l'appel lancé par le Secrétaire général dans son rapport « Dans une liberté plus grande » en faveur d'une intervention humanitaire plus prévisible, notamment pour ce qui est des moyens en attente, du financement et de la capacité de coordination. Tous ces éléments se renforcent mutuellement et doivent être traités simultanément.

Pour ce qui est des capacités en attente, l'Union européenne attache une grande valeur aux mécanismes existants, tels que les équipes des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe et le Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage, mais l'Union européenne attache également une grande importance à l'élaboration et au maintien de capacités d'intervention, de préparation et de réduction des risques en cas de catastrophe à tous les niveaux. L'expérience a montré qu'un plus grand nombre de vies pouvaient être sauvées après une catastrophe lorsque les équipes de secours étaient déployées immédiatement, en particulier aux niveaux local et national. Nous reconnaissons que la capacité d'intervention rapide de la communauté internationale n'est pas encore à la hauteur des besoins d'assistance urgente et nous préconisons donc un appui renforcé aux efforts déployés par l'ONU pour améliorer ses capacités d'intervention.

Pour ce qui est des capacités de financement, le Conseil économique et social et les dirigeants du monde entier nous ont confié un mandat clair lors du sommet des Nations Unies tenu en septembre, à savoir que nous devons accroître les ressources du Fonds central autorenouvelable d'urgence. Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général sur les modalités envisagées pour rénover ce Fonds, ce qui devrait permettre de réagir plus rapidement et plus efficacement à des urgences humanitaires, et nous espérons que ce Fonds deviendra opérationnel au début de 2006. Nous nous félicitons également de l'annonce de contributions, en principe, pour un Fonds amélioré, et nous invitons d'autres pays à contribuer volontairement au Fonds. Du point de vue de l'UE, il est essentiel que les structures de reddition de comptes du Fonds fonctionnent de manière rétroactive, afin de faciliter la réalisation de l'un des objectifs premiers du Fonds amélioré : répondre immédiatement aux besoins pour sauver des vies humaines. Un Fonds amélioré devrait représenter un apport utile aux procédures de décaissement accélérées existantes, telles que celles fournies par l'Office humanitaire de la Communauté européenne.

L'insuffisance persistante de financement de certaines situations d'urgence, notamment en Afrique, est particulièrement préoccupante. La proposition selon laquelle le Fonds amélioré répondrait aux besoins humanitaires critiques dans des situations d'urgence insuffisamment financées est donc particulièrement pertinente.

En ce qui concerne les capacités de coordination, qui posent souvent des problèmes complexes, les

réponses apportées aux récentes catastrophes montrent qu'il est toujours possible de faire mieux. Dans ce contexte, un aspect auquel l'UE attache une importance toute particulière est la qualité de l'action des coordonnateurs humanitaires. Davantage d'efforts doivent être déployés pour améliorer cette fonction cruciale, notamment en termes de formation et d'appui, et il faut aussi fournir les incitations requises afin d'attirer les personnes les plus compétentes pour ce travail clef. Plus d'efforts doivent aussi être consacrés à l'amélioration de la qualité de la procédure d'appel global des Nations Unies, ce qui aura aussi pour effet de renforcer la confiance des donateurs. Ce processus doit permettre une évaluation des besoins plus inclusive et mieux coordonnée, et il faut mieux définir l'ordre de priorité des différents projets.

En tant que Gouvernements donateurs, nous reconnaissons également que nous devons améliorer la coordination entre nous. C'est pourquoi nous nous sommes engagés en faveur de l'Initiative sur les pratiques à recommander aux donateurs de l'action humanitaire. Celle-ci fournit une occasion sans précédent de promouvoir l'innovation et les bonnes pratiques concernant la façon dont l'aide est fournie, et de rendre le financement de l'action humanitaire plus prévisible, mieux adapté et plus souple.

Tirer les leçons des expériences est un autre aspect important de la démarche visant à améliorer l'efficacité et la prévisibilité des interventions humanitaires. À cet égard, l'Union européenne se félicite de l'Analyse de l'intervention humanitaire. Celle-ci a permis d'identifier un certain nombre de lacunes et de faiblesses dans le système international d'intervention, et nous sommes heureux de voir que les recommandations qui en découlent font l'objet d'une mise en œuvre active. L'Union européenne se félicite en particulier des travaux en cours pour identifier les appels d'offres groupés ou sectoriels. Nous pensons que cette approche est particulièrement importante pour assurer les capacités et la direction au niveau sectoriel.

Il y également un certain nombre d'enseignements à tirer dans le domaine de l'emploi et de la coordination des ressources militaires et de défense civile. Dans certains cas, l'appui logistique et l'expertise associés à de telles ressources peuvent s'avérer inestimables pour le transport de l'aide humanitaire et pour atteindre des communautés isolées et vulnérables.

L'Union européenne accepte pleinement qu'il faille rendre le système humanitaire international plus prévisible et efficace dans ses interventions, notamment par la prise en compte des enseignements tirés et par la mise en œuvre des engagements déjà souscrits. Mais ces efforts seront vains si nous ne parvenons pas à garantir un meilleur respect du droit international humanitaire, ainsi que des accès fiables et une protection pour les civils dans le besoin et pour le personnel humanitaire. Nous condamnons énergiquement les agressions et les actes de violence à l'encontre du personnel humanitaire, qui mettent en danger non seulement leur sécurité, mais aussi la viabilité des opérations de secours. De tels incidents doivent immédiatement faire l'objet d'enquêtes efficaces et les auteurs de tels actes doivent être traduits en justice.

Enfin, l'année écoulée a posé de nombreux défis à la communauté de l'intervention humanitaire. Nous n'avons pas toujours été à la hauteur de la situation. C'est pourquoi nous devons poursuivre nos efforts en vue d'améliorer l'efficacité et la prévisibilité de l'intervention humanitaire. L'Union européenne est bien décidée à jouer son rôle en ce sens.

M^me^ Rouse (Grenade) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et Membres des Nations Unies, au sujet du point 73 (a) de l'ordre du jour, « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale : renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies ».

Les membres de la CARICOM souhaitent s'associer à la déclaration prononcée par le représentant de la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et la Chine sur ce point de l'ordre du jour.

Au cours du Sommet mondial de 2005, les chefs d'État et de gouvernement étaient tous d'accord quant au rôle de l'Organisation des Nations Unies au XXI^e^ siècle. Ils nous ont rappelé que les problèmes que connaît le monde se sont multipliés, et parmi eux les catastrophes naturelles. Il nous a également été demandé de rechercher des moyens innovants d'affronter ces problèmes, c'est pourquoi nous nous félicitons des rapports du Secrétaire général sur ce point de l'ordre du jour.

Nous souhaitons mettre tout particulièrement l'accent sur le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/60/432, concernant l'amélioration du Fonds central autorenouvelable d'urgence, notamment l'appel lancé pour qu'une réponse soit apportée aux besoins humanitaires critiques dans le contexte d'interventions d'urgence sous-financées. Nous applaudissons la proposition soumise par M. Jan Egeland, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, qui consiste à renommer le Fonds amélioré « Fonds central d'intervention d'urgence ». Nous appuyons pleinement les efforts dans le domaine de la réduction des catastrophes naturelles, surtout à la lumière des récentes tendances mondiales. Nous félicitons le Coordonnateur des secours d'urgence et son équipe pour les excellents résultats qu'ils ont obtenus à ce jour, en reconnaissant la difficulté considérable de la tâche qui les occupe, et nous comptons maintenir notre appui à ce département.

Nous rappelons la résolution 46/182 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 1991, qui affirmait que

> « Les secours fournis par la communauté internationale doivent appuyer les efforts que font les pays en développement pour être mieux à même d'atténuer rapidement et efficacement les effets des catastrophes naturelles et de faire face à toutes les situations d'urgence. Le système des Nations Unies devrait aider plus activement ces pays à renforcer leur capacité de faire face aux catastrophes, aux niveaux national ou régional, selon les cas. » (*résolution 46/182, par. 18*)

Les États membres de la CARICOM sont en effet heureux que les organismes des Nations Unies aient continuellement fourni l'assistance nécessaire au cours des années, et nous devons rendre un hommage particulier au Programme des Nations Unies pour le développement pour son action dans les Caraïbes, où il apporte un appui remarquable. Toutefois, avec l'ampleur et la fréquence accrues des catastrophes dans la région, nous devons reconnaître qu'il faut une collaboration supplémentaire avec d'autres organismes régionaux.

Les participants au Sommet mondial de 2005 se sont engagés à mettre pleinement en œuvre la Déclaration de Hyogo et le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015, adoptés lors de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, notamment les engagements liés à l'assistance aux pays en développement qui sont exposés aux catastrophes naturelles et les États frappés par des catastrophes qui sont en phase de transition vers une reprise physique, sociale et économique durable; aux activités de réduction des risques pendant le relèvement post-catastrophe; et aux processus de réhabilitation. Nous devons maintenant nous assurer que cette détermination va se traduire en actes.

Le rapport sur le Fonds central autorenouvelable d'urgence montre clairement que les procédures d'appel global et d'appel éclair se sont révélées insuffisantes pour répondre aux besoins nés des différentes crises et situations d'urgence. Le mécanisme doit être en mesure de décaisser des fonds de manière rapide et transparente, avec pour objectif premier de sauver des vies et d'apporter une aide humanitaire immédiate.

Il n'échappe pas à cette Assemblée qu'il faudra, dans un avenir proche, disposer de ressources accrues pour pouvoir déployer rapidement les secours requis et qu'il faudra par conséquent disposer non seulement d'une source de financement immédiatement disponible, mais aussi de mécanismes adéquats permettant aux États victimes de catastrophes d'accéder à ces fonds.

La CARICOM a relevé avec consternation la faiblesse des réponses aux appels lancés à la suite des récentes catastrophes dans la région des Caraïbes, par exemple celles qui ont frappé la Grenade et le Guyana, où les destructions ont eu un lourd impact sur les économies des deux pays. Il m'attriste de devoir dire qu'à ce jour seul un faible pourcentage des contributions annoncées a été versé.

À plusieurs conférences et sommets mondiaux, les États membres de la CARICOM ont souligné la nécessité de mettre en place un traitement spécial et différencié pour les petits États insulaires en développement du fait, dans une large mesure, de notre vulnérabilité aux catastrophes naturelles. Dans son rapport, « Dans une plus grande liberté », le Secrétaire général a également fait référence aux défis auxquels nous sommes confrontés en matière d'environnement et de développement, notamment le changement climatique, reconnaissant ainsi le fait que les pays les plus vulnérables comprenaient les petits États insulaires en développement.

Nous nous trouvons dans une position unique. Outre notre taille, nous sommes pour la plupart des États insulaires, et nous nous trouvons dans une région qui est souvent frappée par des catastrophes causées par les vents, l'eau ou d'autres forces de la nature qui menacent notre existence. Nous lançons donc un appel solennel aux membres de cet organe pour qu'ils nous aident à trouver des solutions pour minimiser les effets de ces catastrophes auxquelles nous ne pouvons échapper. Les petits États insulaires en développement risquent toujours d'être oubliés par les médias et, de ce fait, par la communauté internationale, car notre taille ne retient pas suffisamment l'attention. Lorsque la Grenade a été touchée par l'ouragan Ivan en septembre 2004, c'est la superficie totale de l'île, soit 344 kilomètres carrés, avec ses 100 000 habitants, qui ont subi des dommages. Tous ont été touchés. Nous sommes pleinement conscients du fait qu'il convient de se préparer. Toutefois, étant donné que nous ne pouvons pas prévenir les catastrophes ou prédire leur magnitude, le processus de redressement est de la plus grande importance.

La gestion des catastrophes est une question complexe et bien que la plupart des pays disposent d'une agence spécialisée dans la gestion des catastrophes nationales, leur ampleur dépasse parfois les capacités – d'où l'état de paralysie qui s'ensuit. Nous nous félicitons de l'intervention immédiate des agences de l'ONU lorsqu'on leur demande de prêter assistance dans ces situations.

La CARICOM voudrait féliciter les États qui ont annoncé des contributions au Fonds, et encourage ceux qui sont en mesure de le faire à se joindre à cette liste de donateurs. Nous remercions également les pays qui ont pris des mesures concrètes en matière d'atténuation des effets des catastrophes et qui travaillent avec la CARICOM à cet égard. La CARICOM se réjouit d'appuyer le Fonds amélioré, et d'approuver l'ajout d'un mécanisme d'octroi de dons de 450 millions de dollars pour un total de 500 millions de dollars, qui devrait être opérationnel au début 2006. Nous sommes également favorables à la mise en œuvre d'un groupe consultatif de 12 experts représentant largement la communauté des donateurs humanitaires ainsi que l'expertise technique des pays touchés par des crises. Nous pensons que cette composition contribuerait à une démarche plus équilibrée et permettrait d'obtenir de meilleurs résultats.

Nous pensons que le Fonds doit faire preuve de transparence, de responsabilité et de visibilité, et nous appuyons la participation active et les orientations de l'Assemblée générale, ainsi que les consultations annuelles entre donateurs qui sont proposées pour le Fonds central autorenouvelable d'urgence afin d'informer les partenaires intéressés et en vue de l'examen nécessaire. Nous sommes certains qu'avec l'appui solide et résolu des États Membres, le nouveau Fonds redynamisé sera en mesure de faire face aux situations humanitaires plus efficacement et de manière plus opportune.

Pour terminer, les États de la CARICOM sont prêts à travailler en étroite collaboration avec le Coordonnateur des secours d'urgence et avec les autres agences de l'ONU pour assurer le succès de ce nouveau mécanisme afin de renforcer la coordination de l'assistance humanitaire et des secours.

M. Siv (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de ses rapports détaillés sur l'aide humanitaire. Ils nous permettent de continuer à nous concentrer sur les besoins continus de l'ONU et d'envisager la manière dont le système des Nations Unies peut les satisfaire au mieux. En tant que bailleur de fonds important et participant aux interventions humanitaires de par le monde, les États-Unis reconnaissent que de nombreux succès ont été enregistrés qui ont permis de sauver des vies et de réduire les souffrances mais nous savons aussi qu'il y a des domaines où la communauté internationale peut améliorer sa réponse collective.

L'année passée, nous avons été confrontés à des défis redoutables. Des conflits internes prolongés ont récemment provoqué des déplacements forcés et massifs sans précédent à notre époque. Les catastrophes naturelles ont eu un effet dévastateur d'une ampleur exceptionnelle. Cette année, la saison des ouragans a frappé particulièrement durement mon pays. Je remercie l'ONU et la communauté internationale de leurs contributions généreuses aux efforts de secours dans les États du Golfe du Sud-Est.

Sous la conduite de l'ONU, la communauté internationale a relevé nombre de défis l'année passée mais les besoins humanitaires sont tels qu'il importe que notre volonté et nos capacités collectives apportent une réponse plus efficace tant aux échelons techniques que de gestion. Dans le contexte plus large de la réforme de l'ONU, nous avons beaucoup débattu des

manières d'améliorer le système de secours humanitaires de l'ONU. Les États-Unis appuient la mise en place d'une réponse plus vigoureuse et efficace aux crises humanitaires.

Nous avons suivi avec intérêt la proposition visant à améliorer le Fonds central autorenouvelable d'urgence. Nous pensons qu'une source centralisée de financement permettant la disponibilité rapide des fonds permettrait de répondre efficacement aux besoins découlant de situations d'urgence qui se déclenchent rapidement, et de crises qui s'aggravent rapidement. Nous attendons les délibérations futures sur les modalités opérationnelles du Fonds central autorenouvelable d'urgence amélioré et sur les relations qui existent entre ce Fonds et d'autres initiatives telles que la procédure d'appel global et la standardisation des méthodes d'évaluation. L'approche à l'égard de la réforme humanitaire devrait être globale, mettant en parallèle les effets positifs du Fonds avec les initiatives visant à élargir la base des donateurs, obtenir des ressources volontaires supplémentaires, renforcer les systèmes d'alerte précoce et les capacités de réponse et améliorer la coordination générale des secours en cas de catastrophes et des efforts d'atténuation des effets des catastrophes.

Les ressources financières sont indispensables pour faire face aux besoins humanitaires mais une réponse efficace exige un personnel humanitaire expérimenté sur le terrain, en mesure de prendre des décisions difficiles, de coordonner l'action des divers acteurs et de veiller à ce que l'aide parvienne aux personnes qui en ont le plus besoin. En outre, le personnel humanitaire travaille dans des conditions particulièrement difficiles, caractérisée par le manque d'accès, l'insécurité et les problèmes de logistique. Ces obstacles exigent que l'on se prépare aux situations d'urgence et les prévoie en formant le personnel, en renforçant la capacité des agences à absorber un financement additionnel et à mieux équiper le personnel pour lui permettre d'œuvrer dans des conditions difficiles.

Une leçon que l'on peut tirer de l'année passé est que le système des Nations Unies doit pouvoir passer au mode de secours d'urgence sans heurt et efficacement lorsqu'une situation se détériore. Les diverses composantes opérationnelles de l'ONU doivent pouvoir organiser rapidement des activités de secours.

Nous avons suivi avec intérêt les discussions récentes sur le renforcement du rôle pilote de l'ONU dans les secteurs spécifiques d'interventions humanitaires – les secteurs qui ont souvent pâti d'une coordination et d'une direction improvisées. Nous nous félicitons des efforts déjà consentis dans ce domaine et pensons qu'ensemble, nous pouvons renforcer la réponse internationale pour satisfaire les besoins existant dans ces secteurs critiques.

Le besoin le plus pressant souvent négligé, faute d'un cadre directeur, concerne peut-être la protection des personnes touchées par les catastrophes naturelles et les conflits internes. Nous sommes en faveur d'un leadership de l'ONU plus cohérent dans ce domaine. La protection est un sujet complexe qui fait intervenir de nombreux bureaux de l'ONU, d'autres organisations internationales, le Mouvement international de la Croix rouge et du Croissant rouge, et des organisations non gouvernementales. Au sein de l'ONU, nous pensons que les efforts récents visant à perfectionner des approches centrées sur la collaboration renforcent le cadre permettant d'aider et de protéger les personnes déplacées et nous demandons aux organismes de l'ONU de travailler dans ce sens.

La capacité de protéger les populations vulnérables est étroitement liée à la sécurité des travailleurs humanitaires. Les initiatives visant à renforcer les mécanismes de financement et à préciser les responsabilités en matière de leadership seront sans effet si nous n'assurons pas la sécurité minimale du personnel humanitaire. Les États-Unis se réjouissent des efforts consentis par les travailleurs humanitaires dans le monde et reconnaissent que leur travail quotidien apporte secours et espoirs à des millions de personnes dans le besoin. Nous devons faire tout ce que nous pouvons pour assurer que le personnel humanitaire soit en mesure de poursuivre son travail vital sans que ses membres deviennent les victimes ou les cibles du conflit. Au cours des derniers mois, nous avons vu des travailleurs humanitaires essuyer des attaques directes au Darfour et dans la partie septentrionale de l'Ouganda. Cela ne peut être toléré. Les États-Unis attachent une grande importance au renforcement de la sécurité et de la sûreté du personnel humanitaire, et nous considérons que les mesures prises par l'Assemblée générale sont des mesures importantes qui permettent au personnel de l'Organisation des Nations Unies et aux autres

travailleurs humanitaires de poursuivre leur travail essentiel.

J'aimerais dire notre gratitude au Bureau de la coordination des affaires humanitaires – que vous, Monsieur le Président, avez naguère dirigé avec distinction, et qui est maintenant placé sous la direction du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, Jan Egeland –, aux autres institutions humanitaires des Nations Unies et aux pays États Membres de s'être efforcés d'apporter des améliorations à la coordination de l'aide humanitaire. Au moment où nous poursuivons ces débats, nous ne devons pas nous pencher sur les éléments de la réforme humanitaire isolément. Ses composantes constituent un ensemble qui contribue à assurer que l'allocation des ressources se fonde sur des évaluations solides des besoins et leur hiérarchisation.

Nous réaffirmons notre appui aux principes humanitaires de base d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. Ils constituent le fondement du travail humanitaire international et doivent continuer à guider nos efforts, notamment au moment où nous nous efforçons de remédier à l'ensemble des problèmes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. Nous ne devons pas perdre de vue ces valeurs simples mais profondes au moment où nous œuvrons ensemble au renforcement de l'aide humanitaire pour secourir les millions de personnes qui, de par le monde, se trouvent dans le besoin.

Les États-Unis sont les principaux donateurs individuels aux programmes humanitaires et de développement dont bénéficient le peuple palestinien. Œuvrant au sein du système des Nations Unies, notre contribution financière importante à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) s'est élevée à 108 millions de dollars en 2005. Depuis 1998, nous avons versé 588 millions de dollars au Fonds général de l'UNRWA pour appuyer ses programmes d'éducation, de santé et de création d'emplois dont bénéficient 4,2 millions de réfugiés palestiniens.

En outre, par le biais de l'Agency for International Development (USAID) des États-Unis, nous avons fourni depuis 1993 plus de 1,7 milliards de dollars en aide économique. USAID gère six programmes pour le bien-être des Palestiniens : la promotion de la réforme démocratique, l'infrastructure et les ressources en eau, la revitalisation du secteur privé, les services communautaires, la santé et la formation et l'éducation supérieure. Les États-Unis encouragent les autres pays, en particulier les pays de la région, à accroître leurs contributions au budget de base de l'UNRWA et aux autres besoins humanitaires et économiques dans cette région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaiterais attirer tout particulièrement l'attention de l'Assemblée sur le travail important réalisé par la Sixième Commission sur la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire. J'espère que nous pourrons conclure bientôt les discussions et, ce faisant, faire comprendre clairement combien il importe d'assurer la sécurité et la sûreté du personnel qui sert les peuples dans le monde.

M. Ozawa (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon pense qu'une approche globale est nécessaire à nos efforts de renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et de l'assistance en cas de catastrophe des Nations Unies. Les dispositions en matière de financement sont une partie importante de la question mais cette question devrait être replacée dans une perspective générale.

Nous félicitons le Secrétaire général de son rapport hardi sur l'amélioration du Fonds central autorenouvelable d'urgence (A/60/87). Nous félicitons également le Secrétaire général adjoint, Jan Egeland, de ses efforts pour développer les détails de la proposition au cours de ses discussions avec tous les groupes régionaux. La proposition vise surtout à une transformation radicale du Fonds central existant. Nous ne sommes pas prêts à promettre des fonds au Fonds réformé, mais nous comprenons les bonnes intentions derrière les idées avancées et trouvons du mérite à la proposition. Le Japon continuera de participer avec sérieux aux discussions à venir sur ce sujet.

Le Japon pense que la réforme est également nécessaire dans les domaines de l'évaluation des besoins et de la stratégie commune en matière d'aide humanitaire. Si des progrès ne sont pas faits sur ces deux fronts, une réponse efficace n'est pas vraiment possible même s'il y avait des ressources financières et une capacité en aide suffisantes.

La crise alimentaire au Niger est un bon exemple. Le problème de l'insuffisance de fonds a été aggravé par la dichotomie entre les objectifs de la politique de développement, d'un côté, et les exigences en matière d'aide humanitaire, de l'autre. Celle-ci a entravé la

distribution gratuite de nourriture de peur de fausser l'économie locale.

Nous avons souvent parlé du fossé qui existe entre l'aide d'urgence et le développement. Nous pensons qu'il ne s'agit peut-être pas d'une série d'événements linéaire. Même dans un cas où les efforts sont concentrés sur un développement à long terme, l'aide d'urgence peut être parfois nécessaire, comme nous l'avons vu dans le cas de la corne de l'Afrique. Nous applaudissons à une intensification du dialogue entre les acteurs humanitaires et les acteurs du développement en vue d'assurer une évaluation des besoins opportune et de parvenir à une stratégie commune en matière d'aide humanitaire. De plus, afin d'évaluer les besoins avec précision, il est nécessaire d'assurer la participation de toutes les parties prenantes, y compris les organisations non gouvernementales.

Le Japon accorde également une grande importance à l'amélioration du mécanisme de coordination, en particulier à la discussion en cours sur la direction du groupe et le renforcement du rôle des coordonnateurs humanitaires. Nous nous félicitons des recommandations de l'Analyse de l'intervention humanitaire s'agissant de combler les fossés dans les accords existants où la responsabilité de certains secteurs essentiels de l'aide et de la protection humanitaires demeure incertaine.

Parallèlement, la proposition relative à un directeur de groupe nécessiterait des discussions approfondies entre les acteurs humanitaires, y compris les organisations non gouvernementales, ainsi que par les conseils des directeurs de toutes les entités humanitaires, tout particulièrement en termes de répercussions de la proposition sur leurs mandats de base. Nous espérons que les États Membres se tiennent au courant par le biais des consultations au sein du Comité permanent interorganisations. Nous pensons qu'il est également important de renforcer le rôle des coordonnateurs humanitaires, tout en reflétant parallèlement les opinions des travailleurs humanitaires, en particulier ceux qui sont déployés sur le terrain.

Le Japon pense qu'il faut promouvoir davantage la participation des nouveaux donateurs et du secteur privé en vue d'accroître les ressources financières disponibles pour l'aide humanitaire. Nous devons consolider la tendance positive observée en réponse au tsunami dans l'océan Indien et au tremblement de terre au Pakistan en encourageant une interaction encore plus étroite avec les donateurs habituellement hors du cercle humanitaire. À cet égard, il serait peut-être utile d'envisager, lorsqu'une crise humanitaire importante se produit, la tenue d'une séance d'information sous une forme qui lui permette d'être ouverte à tous les États Membres, en utilisant peut-être le cadre du Conseil économique et social.

Enfin, le Japon souhaite souligner l'importance de la prévention et de la préparation, s'agissant en particulier des catastrophes naturelles. La Déclaration de Hyogo et le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015, adoptés en janvier de cette année, nous exhortent à intégrer la réduction des risques dans les stratégies de relèvement après une catastrophe et de développement. L'allocation de ressources relativement modestes à la prévention et à la préparation peut aboutir à de grandes économies en termes de vies humaines et de biens.

Je terminerai en disant à tous les travailleurs humanitaires la profonde gratitude de mon gouvernement, en particulier à ceux qui, sur le terrain, aident les personnes dans le besoin dans des conditions difficiles.

M. Amorós Núñez (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous aimerions, en premier lieu, associer Cuba à la déclaration prononcée par la Jamaïque, au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Au cours de l'examen des questions relatives à l'aide humanitaire, quelques cas d'urgence complexes ont reçu la priorité au fil des ans, laissant au second plan les cas de catastrophes naturelles. Il a fallu que les peuples de plusieurs pays frères du bassin de l'océan Indien subissent une catastrophe de gigantesque proportion pour que l'on commence à réévaluer les mesures de l'Organisation des Nations Unies en la matière.

L'impact de la saison actuelle des ouragans dans le bassin des Caraïbes, le golfe du Mexique et en Amérique centrale, ainsi que les effets désastreux du dernier séisme en Asie du Sud exigent un changement radical au sein du système des Nations Unies de la planification et de la coordination de l'aide humanitaire. Nous devons dans ces circonstances réaffirmer les principes d'humanité, de neutralité et d'impartialité, consacrés dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale.

Bien que la nature déchaînée ne fasse aucune distinction entre pays développés et en développement, les conséquences des séries de catastrophes naturelles qui se sont produites ces dernières années montrent, comme jamais auparavant, la grave crise sous-tendant le programme mondial de développement, crise à laquelle sont confrontés les pays du tiers monde, souffrant des ravages des conditions injustes résultant de l'ordre international en vigueur, qui mine les capacités nationales à réagir immédiatement aux énormes défis que représentent les effets des catastrophes naturelles.

Il est donc indispensable que l'aide humanitaire s'accompagne d'un engagement sérieux et inconditionnel en faveur de la croissance économique et du développement durable dans les pays en développement. Sans cela, les contributions pour une aide humanitaire qui, par ailleurs, ne doivent pas être réservées à des utilisations fixées à l'avance, nuiraient aux ressources destinées à la coopération internationale en matière de développement.

La situation actuelle montre qu'il faut attacher l'importance qu'elle mérite à la transition des secours d'urgence, au développement. La communauté internationale doit prendre d'importantes mesures pour permettre à ceux qui essaient de se remettre des dégâts entraînés par les catastrophes naturelles de reprendre les plans nationaux en vue d'une croissance économique viable et de continuer à progresser en vue d'un développement durable, ce qui permettra de générer les ressources nécessaires pour remédier à long terme aux conséquences des catastrophes.

Il sera crucial dans ce cadre d'adopter des mesures destinées à relancer l'activité socioéconomique dans les communautés touchées, notamment grâce à une annulation, voire à un rééchelonnement de la dette, donnant à un pays un délai de grâce qui permettra d'accélérer les interventions d'urgence, de reconstruction et de développement; d'encourager les efforts concertés en vue de mobiliser des sources financières nouvelles ou additionnelles, y compris de la part des organisations financières internationales et notamment de la Banque mondiale, avec l'octroi de facilités ou de préférences commerciales temporaires pour des produits nationaux spécifiques, notamment ceux des zones touchées par les catastrophes, et ce, pour contribuer à renforcer leurs capacités de production et à relancer l'emploi. D'autres initiatives peuvent être lancées par l'intermédiaire de l'UNICEF, de l'UNESCO et d'autres organismes, fonds et programmes du système des Nations Unies afin d'aider les enfants touchés par les catastrophes naturelles, en particulier ceux qui ont été rendus orphelins, dans le but d'encourager leur développement physique et mental.

M. Loizaga (*Paraguay*), *Vice-Président, assume la présidence.*

Les effets de plus en plus négatifs des catastrophes naturelles exigent un renforcement des activités nationales de prévention, d'atténuation et de préparation, ainsi que l'application des résultats de la deuxième Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, qui s'est tenue au Japon en janvier 2005. Il faut néanmoins renforcer aussi les mécanismes de coopération internationale, ce que confirme l'expérience des ouragans dans les Caraïbes, le golfe du Mexique et en Amérique centrale.

Pour notre pays, aider de manière solidaire ceux qui en ont besoin constitue l'un des grands piliers de notre politique étrangère. Notre programme de coopération dure depuis plus de 40 ans. Dans cet esprit et en raison de l'impact de l'ouragan Katrina, nous avons créé le 19 septembre 2005 le Contingent international Henry Reeve, constitué de médecins cubains spécialisés dans les catastrophes naturelles et les graves épidémies. Ses membres fournissent une aide aux populations non seulement après des catastrophes naturelles mais aussi dans d'autres situations d'urgence, par exemple dans des cas de flambées épidémiques ou dans le cadre de la lutte internationale contre le VIH/sida. À l'heure actuelle, les membres du groupe Henry Reeve se sont déjà rendus au Pakistan pour fournir des soins médicaux aux victimes du séisme qui s'est produit dans ce pays. Ils se sont également rendus au Guatemala pour aider les victimes de l'ouragan Stan.

Des spécialistes cubains se joindront bientôt à l'équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe. Cuba fournira des experts et des ingénieurs qui feront part de l'expérience nationale de Cuba dans le domaine de l'aide et des secours d'urgence; ainsi que des médecins pour sauver des vies, atténuer les souffrances, combattre les épidémies, assurer des services de santé à ceux qui ont tout perdu et qui souffrent des effets terribles de l'abandon. Leur seule récompense sera la satisfaction d'avoir fait leur devoir. Ils n'exigeront pas la célébrité

frivole qui va de pair avec la couverture consacrée par les grands médias internationaux. Peut-être ne recevront-ils pas de prix ou de palmes pour leurs activités humanitaires, mais ce n'est pas ce qu'ils cherchent. Il leur suffit d'avoir la reconnaissance de ceux qu'ils guérissent et sauvent.

La solidarité désintéressée de Cuba, petit pays du tiers monde soumis à un embargo, devrait servir d'exemple aux États immensément riches et aux organismes internationaux, pour qu'ils aident ceux qui ont été durement frappés par la nature. Cela peut être fait. La souffrance des victimes présente un contraste frappant avec les milliards de dollars gaspillés chaque année pour toutes sortes d'armements.

Il nous faut une mobilisation permanente, un véritable esprit de solidarité humaine et une forte volonté politique de résoudre les problèmes fondamentaux qui alimentent les forces incontrôlées de la nature, sous peine de réduire à néant les efforts déployés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

M. Al-Shami (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'emblée, au nom de la délégation des Émirats arabes unis, adresser mes remerciements les plus sincères au Président de l'Assemblée générale pour ses louables efforts à la direction des travaux de la présente séance. Je voudrais également remercier le Secrétaire général de ses intéressants rapports sur ce point de l'ordre du jour.

Je voudrais également m'associer à la déclaration faite par la représentante de la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Les catastrophes naturelles sans précédent qui se sont produites récemment dans le monde et l'ampleur des dégâts, ainsi que le nombre de morts qu'elles ont entraînés dans les pays tant développés qu'en développement ont clairement prouvé deux choses : premièrement, les pays en développement ne sont pas préparés à faire face aux catastrophes naturelles qui occasionnent chez eux des dégâts considérables, dont ils ne peuvent se relever que très lentement. Deuxièmement, les pays du monde, indépendamment de leurs capacités, ont besoin les uns des autres, et la coopération internationale est le moyen le plus sûr et le plus approprié de protéger l'humanité des désastres qui planent, qu'il s'agisse de catastrophes naturelles ou de conflits et de différends entre individus et nations.

Nous saluons dans ce contexte les efforts déployés par l'ONU et l'ensemble du personnel dans le domaine des secours et de l'aide d'urgence, tant au Siège que sur le lieu des catastrophes. Nous soulignons l'importance du rôle essentiel de l'ONU dans le renforcement et la coordination des secours et de l'aide humanitaire d'urgence à long terme aux pays touchés.

Nous réaffirmons également qu'il importe de mettre en œuvre les recommandations des conférences internationales sur la coordination entre les pays face aux catastrophes naturelles, ainsi que la nécessité d'appliquer une stratégie mondiale face aux catastrophes naturelles à toutes les étapes : alerte rapide, secours d'urgence, reconstruction et développement. Cette stratégie internationale doit comprendre les mesures nécessaires pour aider les pays pauvres à renforcer leurs capacités institutionnelles, afin qu'ils puissent faire face aux conséquences des catastrophes naturelles et aux ravages des guerres.

Nous exhortons à cet égard les pays donateurs et les institutions de financement internationales à augmenter leurs contributions en vue de financer les activités humanitaires et de secours, conformément aux principes de solidarité internationale et à la Charte des Nations Unies. Nous soulignons également l'importance de régler les différends entre les nations et de nous pencher sur les causes des conflits armés qui entraînent des catastrophes humanitaires pour les peuples, en renforçant la suprématie et le rôle du droit international.

Les Émirats arabes unis sont l'un des pays qui participent le plus aux activités de secours dans le monde et qui déploient le plus d'efforts sur les plans régional et international dans le domaine de l'aide humanitaire d'urgence à long terme dans toutes les régions du monde, grâce notamment à leurs contributions aux différents organismes compétents de l'ONU s'occupant d'aide humanitaire ou de projets de développement, grâce à une aide financière directe ou en nature aux pays touchés par les catastrophes naturelles et les conflits armés, ou encore grâce à leur contribution aux opérations d'urgence et de reconstruction.

Le Gouvernement des Émirats arabes unis a fait durant la période 2004-2005 des contributions financières de plus de 500 millions de dollars pour la reconstruction, avec l'aide de la Société nationale du Croissant-Rouge, en Afghanistan, en Iraq et dans

certaines villes de la Palestine occupée. Le gouvernement a achevé la cinquième étape du Programme national de solidarité des Émirats arabes unis pour l'action antimines dans le Sud-Liban, programme qui a été achevé en mai 2004 et qui a permis d'éliminer 61 829 engins explosifs dans une zone de 4 millions de mètres carrés.

Le Gouvernement des Émirats arabes unis a en outre aidé les victimes des catastrophes naturelles en Iran et dans des pays de l'Asie du Sud-Est qui ont été touchés par le tsunami, ainsi que les victimes de l'ouragan Katrina aux États-Unis et du récent séisme en Inde et au Pakistan. Le gouvernement a également offert une aide directe au développement à de nombreux pays par l'intermédiaire de plusieurs de ses organisations nationales, principalement le Fonds de développement d'Abou Dhabi qui, depuis sa création, a octroyé une assistance financière de quelque cinq milliards de dollars à 56 pays, sous la forme de dons ou de prêts assortis de conditions de faveur.

La Société du Croissant-Rouge des Émirats arabes unis, qui est l'organisme caritatif non gouvernemental le plus important de notre pays a fourni la plus grande part des secours d'urgence et de l'aide étrangère. Le montant total de ses contributions en 2004 était d'environ 340 millions de dirhams, soit 100 millions de dollars, dont ont bénéficié plus de 95 pays, y compris ceux touchés par ou sortant d'un conflit. La Société a également financé des projets de reconstruction dans certaines villes des territoires palestiniens occupés, pour un montant total de près de 122 millions de dollars.

Dans le cadre de ses efforts internationaux visant à coordonner l'aide humanitaire d'urgence dans le monde, le gouvernement a construit un centre de secours à Doubaï pour offrir une éventail complet de services aux organisations humanitaires nationales et internationales. Il a inauguré récemment un entrepôt de fournitures à Dubaï destiné à l'aide humanitaire, en vue de stocker du matériel de secours américain, de manière à ce qu'il puisse être immédiatement acheminé dans les zones touchées.

La communauté internationale s'attendait à ce que le retrait israélien de Gaza et l'évacuation de certaines colonies de peuplement en Cisjordanie améliorent la situation humanitaire tragique des Palestiniens dans ces régions. Néanmoins, plus de deux mois après le retrait, les conditions de vie des Palestiniens se sont considérablement détériorées, en raison des contrôles persistants imposés par les forces israéliennes aux points de passage entre les frontières dans les zones palestiniennes et de la poursuite de la politique des bouclages répressifs et de restrictions de circulation, sans oublier son agression persistante à l'encontre des citoyens palestiniens et de leurs biens et la pratique de la politique de punition collective et d'assassinats extrajudiciaires, qui a entraîné la mort de plus de 4000 civils innocents et fait des dizaines de milliers de blessés.

En outre, Israël, la puissance occupante, poursuit la construction du mur de séparation, mur de l'expansionnisme, qui entraîne la confiscation de terres arables palestiniennes, la destruction de puits et l'augmentation du nombre des personnes déplacées à l'intérieur de leur territoire. Cela entraîne d'énormes pertes pour l'économie palestinienne, une augmentation du nombre des civils palestiniens – plus des deux tiers – vivant au-deçà du seuil de la pauvreté et la progression de maladies liées à la malnutrition parmi un nombre élevé d'enfants.

D'après les rapports publiés dans le monde, l'aide internationale humanitaire fournie aux Palestiniens dans les territoires occupés est insuffisante à elle seule pour alléger leurs souffrances. Cela ne se produira qu'en cas de cessation totale de l'occupation israélienne et de création d'un État palestinien viable et indépendant. Nous demandons une nouvelle fois à la communauté internationale d'obliger Israël à cesser immédiatement ses attaques contre les civils, à mettre un terme à sa politique de bouclage et de siège, à arrêter d'ériger son mur de séparation illégal et à en démanteler la partie déjà construite, conformément aux résolutions de l'ONU et aux principes du droit humanitaire international – y compris à la quatrième Convention de Genève et aux instruments des droits de l'homme – et à se retirer complètement de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, conformément aux résolutions internationales pertinentes. Entre-temps, nous demandons instamment aux pays donateurs et aux institutions financières internationales de continuer à fournir l'aide nécessaire au peuple palestinien, jusqu'à la libération des territoires palestiniens occupés et jusqu'à la création d'un État palestinien indépendant, avec Al Qods Al Charif pour capitale.

M^me^ Smith (Australie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord adresser, une nouvelle fois, au

nom de mon gouvernement, nos condoléances aux personnes touchées par le séisme en Asie du Sud, notamment au Pakistan.

Ce séisme en Asie du Sud est le dernier d'une série de graves catastrophes naturelles dévastatrices, notamment le tsunami dans l'océan Indien et de nombreux ouragans et cyclones. L'Australie, en tant que pays vulnérable aux catastrophes naturelles, est tout à fait consciente de la menace qu'elles représentent et de l'importance d'en atténuer les effets et de s'y préparer. Si 2005 nous a appris quelque chose, c'est que l'atténuation des effets des catastrophes et la préparation aux situations d'urgence constituent une priorité encore plus grande et qu'il faut les intégrer dans la planification du développement.

Cette année, depuis la dernière fois que nous nous sommes réunis pour débattre d'une action humanitaire, nous avons assisté à des dévastations massives et à des pertes en vies humaines, mais aussi à d'incroyables récits de survie et de résistance. Nous voudrions saisir cette occasion pour féliciter la communauté humanitaire internationale des efforts qu'elle déploie en vue de relever les défis sans précédent des 12 derniers mois. L'Australie a reconnu notamment les efforts déployés par les autorités nationales, qui ont travaillé avec courage pour reconstruire leurs communautés, rétablir la dignité humaine et alléger les souffrances de leurs peuples. Nous pensons que cela montre combien il importe de renforcer les capacités nationales au sein du système humanitaire.

L'Australie continue de tenir le rôle qui est le sien au cours des interventions humanitaires. Nous assurons un appui rapide et généreux aux survivants des crises et des catastrophes, aussi bien dans notre région que dans le reste du monde. L'Australie a récemment fourni une aide au Pakistan et, au début de l'année, nous avons réagi rapidement au tsunami dans l'océan Indien.

Plus loin de chez nous, nous avons également participé aux actions de secours face aux crises prolongées en Afrique, notamment au Soudan, au Niger, au Malawi et en Afrique australe, de façon générale.

Alors que le système international a réagi à de nombreuses catastrophes naturelles ces 12 derniers mois, celles-ci viennent également nous rappeler combien il est crucial de disposer d'une capacité de réaction humanitaire efficace et rapide, si nous voulons sauver des vies, protéger les moyens de subsistance et reconstruire les communautés.

Je voudrais dire clairement également que nous sommes conscients du fait que le système d'aide humanitaire n'est pas seulement appelé à réagir aux seules catastrophes naturelles, mais également aux situations d'urgence complexes, qui comportent en elles-mêmes de nombreuses difficultés. Les situations complexes dans lesquelles nous menons les actions humanitaires font ressortir la nécessité de soutenir l'effort de renforcement des interventions humanitaires.

Renforcer les opérations de secours humanitaire est l'objectif clef de l'actuel programme de réforme du système d'aide humanitaire défini par le Secrétaire général et mené par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. L'Australie est un ardent défenseur de la réforme des affaires humanitaires. Il est de notre intérêt d'obtenir des résultats tangibles sur le terrain et notre objectif est de permettre aux communautés touchées de reconstruire leur vie et de retrouver leur dignité.

Nous nous efforçons d'y parvenir en utilisant plus efficacement les ressources et en améliorant la coordination et la collaboration entre les gouvernements partenaires et les institutions humanitaires. Des progrès importants ont déjà été enregistrés dans plusieurs domaines. Cependant, nous devons continuer de rechercher d'autres améliorations. Nous encourageons l'ONU à poursuivre l'établissement de liens de coordination et de coopération lors des périodes calmes aussi bien qu'en temps de crise.

Nous souscrivons aux éléments clefs du programme de réforme. Nous devons renforcer les capacités, améliorer la coordination et augmenter les financements. Nous estimons que ces éléments font partie d'un tout interdépendant et lié. Chacun est, en quelque sorte, un pilier essentiel de tout l'édifice. Tous doivent être menés à bien simultanément et aucun ne peut être isolé des autres. Notre édifice doit reposer sur des bases solides.

Le Gouvernement australien estime qu'une coordination plus efficace, en particulier un système de coordination humanitaire plus fort, est essentielle pour améliorer la qualité des interventions. Nous attendons avec intérêt que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires nous présente le bilan des progrès

accomplis dans cette entreprise. De même, il est fondamental de prendre des mesures pour améliorer la capacité du système et des institutions prises individuellement de réagir dans des secteurs clefs. Nous suivons avec intérêt l'application du modèle sectoriel pilote au Pakistan et nous attendons que les institutions spécialisées fournissent des informations actualisées sur ces efforts et sur tous les autres visant à améliorer les capacités. Enfin, et c'est tout aussi important, nous partageons le sentiment selon lequel le financement de l'aide humanitaire doit être plus rapide et plus prévisible. Une initiative clef à cette fin est la modernisation du Fonds central de secours. Par principe, nous appuyons ce Fonds et nous sommes encouragés par les contributions versées par les donateurs à ce jour. En outre, sous réserve de nouvelles discussions sur son mode de fonctionnement, l'Australie envisage d'effectuer une contribution.

Nous sommes disposés à travailler avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, avec les autres institutions humanitaires et avec les donateurs pour garantir la force et la solidité de notre programme de réforme. Nous restons aussi d'ardents défenseurs des principes clefs de l'action humanitaire. Nous sommes déterminés à poursuivre le travail avec d'autres pour assurer la protection des civils, l'accès sans restriction du personnel humanitaire et la prise en compte de l'importance que revêt l'adoption d'une démarche efficace pour protéger les personnes déplacées et leur fournir une aide. Dans cet esprit, nous encourageons les parties prenantes à poursuivre le dialogue en vue d'améliorer la pertinence, l'efficacité et la rapidité de l'action humanitaire, grâce à un cadre de coopération véritable

Enfin, je voudrais insister sur l'importante question du passage du secours d'urgence à l'appui au développement. Les défis de cette phase de transition ne sauraient être sous-estimés, comme nous l'avons vu au lendemain du tsunami. La coordination, les capacités et le financement sont aussi cruciaux durant cette phase et nous devons travailler tous ensemble pour veiller à ce que la transition soit gérée de manière aussi efficace que la phase de secours d'urgence.

M. Chulkov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Cette année est une année toute particulière pour la communauté humanitaire internationale. Nous sommes sur le point de prendre des décisions qui amélioreront de manière qualitative les mécanismes et les instruments existants de coopération humanitaire internationale. Après plus d'une décennie, nous sommes de nouveau parvenus à la conclusion que de nouvelles mesures, prises à l'échelle mondiale, sont nécessaires pour améliorer les activités dans ce domaine.

En particulier, nous examinons un aspect important de la coopération internationale, les conséquences sanitaires et épidémiologiques des catastrophes. La Russie, dans le cadre de sa présidence du Groupe des huit en 2006, a l'intention d'accorder une attention constante à cette question.

Dans le sillage des catastrophes causées par les dangereux phénomènes naturels dont nous avons été les témoins cette année ainsi que l'année dernière, il est devenu évident que des mesures concrètes sont nécessaires pour renforcer notre capacité de réagir aux sinistres, de sorte que lorsque les gouvernements nous le demandent, nous puissions rapidement lancer dans n'importe quelle région du monde une opération humanitaire dotée des capacités de gestion appropriées, se fondant sur des évaluations complètes préliminaires des besoins, et recourrant aux technologies et aux services de pointe dans ce domaine.

Afin de mener à bien cette mission, les États Membres doivent améliorer les mécanismes de coordination humanitaire à tous les niveaux. Nous estimons que désigner un coordonnateur humanitaire ou un coordonnateur résident des Nations Unies, doté de l'autorité requise, pour coordonner les activités sur le terrain des institutions humanitaires permettrait d'améliorer l'action humanitaire. Cependant, nous pensons que ce travail ne peut être efficace qu'avec un partenariat solide entre l'équipe de pays des Nations Unies et le gouvernement hôte. Il en va de même pour les activités de consolidation de la paix et de relèvement après le conflit, où le rôle des coordonnateurs humanitaires et des coordonnateurs résidents a été revu. Le fait qu'ils soient nommés représentant spécial adjoint du Secrétaire général dans les opérations pluridimensionnelles de maintien de la paix sur le terrain peut contribuer à améliorer l'efficacité et permettre une transition sans heurt d'une opération d'assistance humanitaire à la mise en œuvre d'activités de développement, ce qui constitue, à nos yeux, une garantie de succès pour tous les efforts entrepris dans le cadre des activités humanitaires internationales, de la consolidation de la paix après les conflits et de l'édification des fondements d'un développement socioéconomique dynamique.

Ces mesures ne sauraient être prises sans un changement de comportement à l'égard du financement des activités humanitaires internationales. Un accès garanti aux ressources financières est indispensable pour assurer une réaction rapide et appropriée aux crises humanitaires et pour gérer de manière efficace et prompte les conséquences liées aux situations d'urgence complexes. Sur ce point, nous sommes d'accord avec l'évaluation du Secrétaire général, pour qui le système actuel de financement des activités humanitaires impose certaines restrictions à la capacité des organisations humanitaires de mobiliser rapidement les ressources dont elles ont besoin. Il est nécessaire d'avoir une source prévisible de financement des activités humanitaires pour garantir la prompte fourniture d'une aide à ceux qui en ont besoin. Même si nous continuons de considérer la procédure globale d'appel interinstitutions comme le principal mécanisme de mobilisation des ressources financières, nous reconnaissons que ses objectifs peuvent également être atteints grâce à une réorganisation du Fonds central autorenouvelable d'urgence, en y ajoutant un élément de libérabilité.

Nous appuyons les critères principaux de réorganisation du Fonds ainsi que ses objectifs, qui consistent à faciliter une réaction rapide pour répondre aux besoins des personnes aux premières étapes des opérations humanitaires et à accorder une attention spéciale aux situations d'urgences dites oubliées ou chroniquement sous-financées. Nous souscrivons à l'idée d'une démarche progressive pour cette réorganisation.

Toutefois et afin de donner un certain degré d'autonomie de fonctionnement à ce Fonds restructuré ainsi qu'à l'ensemble du mécanisme humanitaire international, nous estimons qu'il est extrêmement important de disposer de critères sur lesquels doit reposer ce travail, en tenant compte du fait que nous sommes en train d'envisager un changement radical dans le fonctionnement du Fonds. De même, nous estimons extrêmement important le fait que ces critères soient convenus dans le cadre d'un processus intergouvernemental ouvert à tous. Cela confèrerait une légitimité plus grande aux activités futures dans la gestion opérationnelle du Fonds.

L'ONU et son Bureau de la coordination des affaires humanitaires jouent un rôle clef dans les efforts visant à renforcer la coopération internationale humanitaire. Le Bureau devrait continuer, à notre sens, d'accorder une attention prioritaire aux principes fondamentaux régissant la fourniture de l'aide humanitaire – à savoir l'humanité, la neutralité et l'impartialité ainsi que l'indépendance. Ceci s'applique tout à fait aux défis qui sont à l'ordre du jour de la communauté humanitaire. Nous ne pouvons permettre l'émergence de situations qui saperaient la confiance des États Membres dans ces principes.

De nos jours, la nécessité de prévoir les situations d'urgence et de se préparer en cas de catastrophe devient de plus en plus manifeste. Nous appuyons à cet égard les mesures qui visent à renforcer les mécanismes de planification et de gestion des situations d'urgence causées par les catastrophes. Nous demandons instamment des systèmes nationaux plus puissants pour l'alerte rapide, l'évaluation des dommages et l'atténuation des effets des catastrophes ainsi que l'amélioration de la coopération internationale dans ce domaine. Toutes ces mesures ont été examinées lors de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes de Hyogo tenue en janvier 2005.FC

Nous appuyons le travail réalisé par l'UNESCO et la Commission océanographique intergouvernementale en vue du lancement d'un dispositif régional d'alerte rapide aux tsunamis dans l'océan Indien. Nous considérons que ce système est une étape importante dans la mise en place d'un système d'alerte avancée aux catastrophes mondiales. Nous attendons avec intérêt, par conséquent, la tenue de la troisième conférence internationale sur les alertes rapides à Bonn en mars prochain.

Ce matin, le représentant du Bélarus a présenté pour examen à l'Assemblée générale un projet de résolution sur le renforcement de la coopération internationale et de la coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl (*A/60/L.19*). Après près de 20 ans depuis la tragédie, ce problème est toujours d'actualité, car les conséquences de la catastrophe continuent d'avoir une incidence négative sur la santé des personnes et sur le développement, et d'entraver le développement socioéconomique régulier des zones touchées du Bélarus, de la Russie et de l'Ukraine. Un élément clef de la politique du Gouvernement russe concernant Tchernobyl est l'intégration constante du facteur radiologique dans les activités visant à assurer la pleine réhabilitation des zones touchées, dont le coût, ne

serait-ce que dans notre pays, pour ces années, a dépassé 5 milliards de dollars.

Ce travail a porté des fruits. À présent, l'accent est principalement mis sur la réadaptation sociopsychologique de la population et sur la mise en place d'une base solide pour le développement durable des zones touchées. Une assise scientifique solide pour la stratégie de relèvement est importante pour gérer avec succès les conséquences de la catastrophe. Nous sommes satisfaits de ce que notre propre expérience à cet égard s'accorde avec les conclusions auxquelles sont parvenues les instances scientifiques autorisées. Ceci vaut surtout pour le texte issu du Forum sur Tchernobyl qui s'est déroulé sous l'égide de l'Agence internationale de l'énergie atomique à Vienne en septembre 2005. À l'évidence, les recommandations du Forum nous seront très utiles. Toutefois, je tiens à souligner que le travail de mise à l'essai et de coordination des résultats de la recherche scientifique continuera d'être pertinent à l'avenir.

La coopération internationale concernant Tchernobyl est à multiples facettes et a été pendant toutes ces années d'une grande importance pratique. Nous sommes satisfaits de l'attention que la communauté mondiale accorde à ce problème par le développement de contacts scientifiques, la fourniture de l'aide dans le domaine de la santé publique et l'appui à nos efforts visant à relever notre agriculture et à établir des réseaux d'échanges d'information. Nous considérons que l'adoption par consensus de ce projet de résolution témoignerait de la solidarité de la communauté internationale avec l'effort entrepris par les pays touchés, et de la volonté de prêter une attention soutenue à Tchernobyl.

Un rôle de catalyseur et de coordonnateur particulier est traditionnellement conféré à l'ONU, en particulier au Programme des Nations Unies pour le développement qui, l'an dernier, a assumé la fonction de coordonnateur de la coopération internationale dans ce domaine. Nous exprimons notre gratitude à la direction du Programme pour le haut niveau d'interaction dans la réalisation de nos objectifs communs, s'agissant d'améliorer la vie des populations dans les territoires touchés.

Nous voudrions également, de cette tribune, dire que nous appuyons les deux autres projets de résolution, sur le renforcement des secours d'urgence, du relèvement, de la reconstruction et de la prévention au lendemain du tremblement de terre catastrophique en Asie du Sud (*A/60/L.18*) et celui au lendemain de la catastrophe du tsunami dans l'océan Indien (*A/60/L.20*). La Fédération de Russie s'est jointe aux auteur de ces deux textes, et nous espérons que toutes les délégations prêteront appui aux trois projets de résolution actuellement à l'examen.

M. Latheef (Maldives) (*parle en anglais*) : La fréquence et la magnitude des catastrophes naturelles qui se produisent dans le monde entier augmentent à un rythme alarmant. Celles survenues rien que l'an dernier témoignent de cette réalité. Ces catastrophes ont entraîné des destructions incommensurables et fait des ravages considérables pour ce qui est des pertes en vies humaines et des dommages matériels. Les souffrances et l'affliction qu'elles laissent derrière elles sont profondes et durables. Le fardeau imposé sur les personnes, les communautés et les pays est énorme, et les défis aux niveaux national et international sont redoutables.

Les catastrophes naturelles ne connaissent pas de frontières. Elles frappent de manière aveugle les pauvres du Sud et les riches du Nord. Des millions de personnes dans le monde entier connaissent des conditions climatiques rigoureuses, entraînant désespoir et souffrances. Toutefois, le niveau de développement d'un pays détermine le degré des souffrances subies. Les petits pays moins développés, tels que le mien, souffrent plus durement en raison de leur faible infrastructure, de leurs ressources limitées et de leur incapacité à se relever.

Bien que les pertes en vies humaines et l'ampleur des dommages enregistrés dans mon pays au lendemain du tsunami dans l'océan Indien aient été quantitativement réduites par rapport à d'autres pays touchés par la catastrophe, il est à présent devenu manifeste que du point de vue économique, les répercussions du tsunami sur les Maldives sont relativement pires, essentiellement du fait de l'étroitesse de la base économique du pays. Plus de 62 % du produit intérieur brut a été entièrement réduit à néant et le rythme de développement – dont nous avons été gratifiés ces 20 dernières années – a à présent été freiné. Plus de 7 % de la population reste déplacée à l'intérieur du pays tandis qu'un tiers de la population tout entière a besoin d'aide. Douze îles doivent être entièrement repeuplées alors que l'infrastructure socioéconomique de plus d'un quart des îles habitées doit être reconstruite.

Alors que nous approchons du premier anniversaire de la catastrophe du tsunami, la situation du pays ne s'est pas améliorée. Il est maintenant clair qu'il faudra du temps pour que le pays recouvre le niveau de développement qu'il connaissait avant la catastrophe.

La réinstallation et la réhabilitation des communautés déplacées restent une tâche redoutable. Pour assurer un logement permanent et rétablir les moyens d'existence, il faut veiller à tenir des consultations approfondies avec les communautés afin d'éviter toute réinstallation involontaire. C'est là une des principales raisons du ralentissement de la mise en œuvre du programme. En même temps, la capacité du Gouvernement, en raison de l'insuffisance des ressources humaines disponibles, et les difficultés logistiques liées aux transports interinsulaires se révèlent également être des obstacles majeurs à la mise en œuvre du programme de redressement et de reconstruction. Nous estimons donc désormais prioritaire d'assurer une bonne formation et de fournir une assistance technique adéquate au renforcement des capacités locales.

Le programme national de redressement et de reconstruction souffre également d'un important déficit de financement. Sur les 470 millions de dollars estimés nécessaires pour le programme, près d'un tiers n'a pas encore fait l'objet d'annonces de contributions. Il convient de noter que les Maldives sont le seul pays dont le déficit de financement n'a pas fait l'objet de promesses d'annonces de contributions pour ses plans de redressement élaborés à la suite du tsunami. Bien que nous soyons extrêmement reconnaissants à l'égard de nos partenaires de développement et de l'ensemble de la communauté internationale de l'assistance extrêmement généreuse qu'ils nous ont déjà accordée, nous voudrions appeler la communauté internationale à continuer à nous aider à combler ce déficit de financement aussi rapidement que possible.

Notre économie, qui a crû en moyenne de 7 % par an au cours des 20 dernières années, devrait connaître cette année une croissance négative de 3 à 4 %. L'augmentation du prix du pétrole, des dépenses imprévues liées au tsunami et le manque à gagner dans le secteur du tourisme créent des pressions financières extrêmement inquiétantes. En conséquence, nous nous trouvons, pour la première fois de notre histoire, face à une crise financière aigue et sommes dans l'obligation de réclamer une assistance budgétaire à nos partenaires et à nos amis. Cette assistance viendra s'ajouter au financement dont nous avons besoin pour nos efforts de redressement et de reconstruction.

Relever les défis dus à des catastrophes naturelles d'une telle ampleur exige de la communauté internationale qu'elle agisse d'urgence et en temps voulu, et qu'elle mène des actions qui soient également à la mesure des problèmes. À notre avis, la clef du succès consistera à passer des interventions d'urgence en cas de catastrophes à une prévention plus systématique des catastrophes, ainsi qu'à la réduction et à l'atténuation des risques. Il faut mettre au point une démarche plus globale et coordonnée pour ce qui est de la gestion des catastrophes. La gestion des risques de catastrophe, plutôt que les problèmes humanitaires ad hoc, devrait faire partie intégrante de nos politiques de développement à long terme. À notre avis, la mise en œuvre intégrale de la Déclaration de Hyogo et du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 irait dans ce sens.

Nous appelons également la communauté internationale à ne ménager aucun effort pour veiller à ce que soient mis en place aussi rapidement que possible le système d'alerte rapide aux tsunamis dans l'océan Indien, et le système d'alerte rapide multirisque à l'échelle mondiale. Les Maldives, s'engagent à faire tout leur possible pour que ces projets se concrétisent, car nous croyons qu'un tel système permettra non seulement de sauver des vies en cas de catastrophes, mais aidera également les économies, comme la nôtre, qui dépendent du tourisme pour leur survie, à renforcer la confiance dans cette industrie.

L'on ne saurait trop insister sur le rôle central de l'ONU dans l'octroi d'une assistance humanitaire et de secours en cas de catastrophe. L'intervention rapide de l'ONU à la suite de catastrophes naturelles, en particulier dans le cas du tsunami survenu l'an dernier dans l'océan Indien, a été remarquable et est digne d'éloges, de reconnaissance et d'admiration. Il faut mentionner le rôle critique du Secrétaire général, M. Kofi Annan, du Secrétaire général adjoint et Coordonnateur des secours d'urgence, M. Jan Egeland, et de ses collaborateurs dévoués au Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Nous croyons en outre que le renforcement de la capacité d'intervention rapide de l'Organisation doit être une priorité pour la communauté internationale.

Seul un système bien équipé, bien financé et doté d'effectifs suffisants peut garantir des interventions rapides et effectives. À cet égard, les Maldives souscrivent pleinement à la proposition du Secrétaire général visant à améliorer le Fonds central autorenouvelable d'urgence, car nous croyons vraiment que cela renforcerait la coordination et la capacité d'intervention humanitaire de l'Organisation.

L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'après-tsunami, S. E. M. William Jefferson Clinton, et son équipe compétente, ont imprimé une impulsion bien nécessaire aux efforts déployés par l'ONU pour aider les pays touchés par le tsunami. Nous remercions vivement le Président Clinton de son engagement inlassable en faveur de cette cause.

La transparence, la bonne coordination et l'obligation redditionnelle sont essentielles à la réalisation rapide de meilleurs résultats. À cet égard, mon pays est extrêmement satisfait du travail accompli par le Consortium mondial des pays touchés par le tsunami, créé par l'Envoyé spécial, le Président Clinton. Nous pensons que ce dispositif important permettra de soutenir la volonté politique de la communauté internationale d'appuyer les efforts de relèvement à moyen et à long termes, de reconstruction et de réduction des risques, déployés par les pays touchés. Nous sommes également satisfaits du système de suivi financier, appelé Base de données sur l'aide au développement, désormais en place dans la région, y compris dans les Maldives, et nous sommes convaincus que cette base de données garantira une transparence financière et une obligation redditionnelle bien nécessaires, et renforcera la confiance de la communauté des bailleurs de fonds et des donateurs privés.

Les efforts internationaux visant à assurer une assistance humanitaire et à gérer les risques de catastrophe doivent être renforcés aux niveaux régional et sous-régional. La coopération régionale peut, à cet égard, jouer un rôle important. Nous notons avec satisfaction que dans la région de l'Asie du Sud, qui a subi deux des pires catastrophes naturelles au monde en l'espace de 10 mois, le treizième Sommet de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), qui s'est terminé hier à Dhaka, a mis en relief l'importance de la coopération en matière de préparation aux catastrophes et de gestion des catastrophes, et a décidé d'établir un centre régional de gestion des catastrophes en Inde. Nous croyons que ce centre renforcera la confiance dans la région et permettra de mettre en place sans tarder un système d'alerte rapide. Nous remercions le Gouvernement indien d'avoir pris cette initiative.

Au cours des deux dernières décennies, le Gouvernement et le courageux peuple des Maldives ont, grâce à l'aide généreuse de la communauté internationale, transformé les Maldives en un pays en pleine activité. Comme les Membres le savent bien, six jours à peine avant le tsunami, l'Assemblée générale avait décidé de retirer les Maldives de la liste des pays les moins avancés (PMA), essentiellement sur la base de ses performances dans le domaine du développement. À ce moment-là, le produit national brut du pays croissait à un taux remarquable et notre avenir semblait très prometteur. Nous faisions partie des quelques pays en bonne voie de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

Toutefois, à cause des destructions provoquées par le tsunami, notre situation est devenue très difficile. Au lieu de passer en douceur au processus de transition, une fois retirés de la liste des pays les moins avancés, nous devons nous atteler à la tâche énorme du redressement et de la reconstruction. Nous n'avons pas d'autre choix. Bien qu'il soit difficile de définir un calendrier précis pour le retour aux niveaux d'avant le tsunami, nous donnons à la communauté internationale l'assurance que nous allons une fois encore, avec sa généreuse assistance, nous redresser et nous remettre sur pied le plus rapidement possible, pour tourner la page et poursuivre le processus qui nous a été conseillé pour sortir de la catégorie des PMA.

Nous sommes très heureux que la communauté internationale ait entendu notre appel à l'aide et accepté de reporter de trois ans le début de la période de transition en douceur, ce qui nous semble un délai raisonnable. L'Assemblée va apparemment prendre formellement cette décision dans un avenir proche. Nous remercions sincèrement la communauté internationale et ses membres ici présents de la compréhension et de la solidarité témoignées à notre égard.

L'humanité a la capacité et le pouvoir de limiter, gérer et prévenir les catastrophes naturelles. Paradoxalement, elle a aussi le pouvoir de provoquer des catastrophes. L'outil qu'il nous faut pour limiter, gérer et prévenir les catastrophes est la volonté politique. Si nous pouvons respecter notre engagement

de protéger et préserver l'environnement mondial, de parvenir au développement durable et de réduire puis éliminer la pauvreté – un engagement auquel nous avons tous souscrit lors des différents sommets et conférences de la dernière décennie – cela fera, selon nous, toute la différence.

M. Yao Wenlong (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise tient à remercier le Secrétaire général pour les rapports qu'il a soumis au titre du point de l'ordre du jour considéré. Nous nous associons à la déclaration prononcée par la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et la Chine. J'aimerais maintenant faire trois remarques sur ce point de l'ordre du jour.

Premièrement, en ce qui concerne le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire des Nations Unies, le monde a, ces dernières années, été frappé par de fréquentes catastrophes naturelles majeures. Le tsunami de l'océan Indien et le récent tremblement de terre de grande intensité en Asie du Sud ont fait des centaines de milliers de victimes et provoqué des dégâts gigantesques dans de nombreux pays. Par ailleurs, les inondations, les ouragans, les tempêtes de neige, les infestations de criquets et les sécheresses qui se sont produites de par le monde ont entraîné des ravages très étendus et détruit les moyens de subsistance de centaines de millions d'individus. La fréquence des catastrophes naturelles a fait augmenter la demande d'aide humanitaire auprès de la communauté internationale et a mis à rude épreuve les capacités du système d'aide humanitaire des Nations Unies.

Toutefois, l'ampleur des opérations de secours après le tsunami de l'océan Indien et le tremblement de terre d'Asie du Sud a démontré le potentiel immense de la communauté internationale, ainsi que le rôle important de direction et de coordination de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine. La délégation chinoise félicite le Sous-Secrétaire général M. Egeland et le Bureau de la coordination de l'assistance humanitaire qu'il dirige, de leurs efforts inlassables pour obtenir des financements d'urgence et fournir et coordonner l'aide humanitaire. Nous continuerons, comme toujours, à appuyer le travail du Bureau.

Dans la mesure où de plus en plus d'organisations et d'institutions interviennent dans l'aide humanitaire, il est de plus en plus important de bien coordonner l'apport de secours aux pays et régions touchés par les catastrophes. Il est donc nécessaire de renforcer le rôle directeur du Bureau et des coordonnateurs résidents pour l'aide humanitaire, afin qu'ils puissent coordonner efficacement les activités de secours des organes et institutions pertinents du système des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et de la société civile. Il est important de définir clairement les responsabilités de chacun, pour réduire les doubles emplois et aider les gouvernements des pays touchés à utiliser au mieux l'aide internationale dans leurs efforts d'organisation des secours, de redressement et de reconstruction après la catastrophe.

Deuxièmement, le financement de l'aide d'urgence exige des ressources considérables. Aussi bien le Fonds central autorenouvelable d'urgence que la procédure d'appel global, créés en application de la résolution 46/182, ont joué un rôle important au cours de la dernière décennie.

Le Fonds central autorenouvelable d'urgence a permis aux institutions chargées des secours de disposer en temps utile des moyens financiers pour répondre rapidement aux urgences. La procédure d'appel global a constitué un mécanisme de financement et de planification efficace pour les institutions d'aide humanitaire des Nations Unies. Toutefois, le financement disponible par ce canal a décru régulièrement au cours des dernières années, ce qui a gravement entravé les efforts en matière de secours, de redressement et de reconstruction dans les pays touchés par les catastrophes. Sur ce point, la délégation chinoise voudrait appeler les pays donateurs qui en ont les moyens à faire preuve de générosité et à mettre davantage de fonds à la disposition des pays en développement touchés par les catastrophes naturelles, notamment les pays les moins avancés.

Les recommandations sur l'amélioration du Fonds proposées par le Secrétaire général dans son rapport (A/60/432) sont un élément intégral et important du programme de réforme des opérations d'aide humanitaire et sont d'une portée majeure pour la poursuite du renforcement des capacités de coordination des secours et d'intervention humanitaire des Nations Unies.

En ce qui concerne le projet de création d'un Fonds central d'intervention d'urgence, des précisions doivent être apportées sur l'ampleur des financements disponibles dans la composante dons, les

recommandations concernant les facilités de prêt et de don, le fonctionnement du Fonds et ses procédures d'administration et de gestion. Il est très important que tous les pays apportent leur appui en ce sens, et nous espérons que, grâce à des efforts conjoints, le Fonds pourra démarrer ses activités et parvenir aux résultats escomptés.

Troisièmement, le renforcement de la coopération internationale et régionale constitue un moyen efficace de répondre aux catastrophes naturelles. Lors de la fourniture d'aide aux pays touchés, la communauté internationale doit aussi veiller à renforcer leurs capacités d'affronter les catastrophes naturelles. Il est important d'aider les gouvernements et les autorités locales des pays touchés par les catastrophes à développer leurs capacités en matière de prévention des catastrophes, d'organisation des secours et de gestion.

Tout en garantissant un bon acheminement des secours, il faut aussi consacrer l'attention voulue à la prévention des catastrophes et à la réduction de leurs effets, y compris en aidant les pays touchés à élaborer des plans d'action préventive et en créant des mécanismes nationaux et régionaux de surveillance, de prévention et d'évaluation des catastrophes majeures.

L'ONU dispose d'avantages très nets dans les domaines de la prévention des catastrophes, des secours et de l'atténuation des effets. Elle possède une longue expérience dans l'élaboration de politiques et dans la conception et la mise en œuvre de programmes, et elle dispose de mécanismes bien rodés. L'Organisation doit par conséquent jouer un rôle plus important à l'avenir.

La Chine est aussi un pays en développement exposé aux catastrophes. Cette année, les inondations ont à elles seules affecté plus de 200 millions de personnes et ont provoqué des pertes économiques directes d'un montant de 17 milliards de dollars. Malgré cela, le Gouvernement de la Chine a, dans la mesure de ses capacités, fourni une aide humanitaire d'urgence aux autres pays touchés par les catastrophes. Le Gouvernement chinois a fourni une aide en nature et en espèces évaluée à 83,1 millions de dollars pour les pays touchés par le raz-de-marée dans l'océan Indien, y compris un don de 20 millions de dollars par l'intermédiaire du système multilatéral des Nations Unies. Tout de suite après le séisme qui a frappé le Pakistan, le Gouvernement chinois a fourni une aide humanitaire d'urgence s'élevant à 6,2 millions de dollars en nature et en espèces, et envoyé des équipes de recherche et de sauvetage dans les zones touchées.

En outre, le Gouvernement chinois a fourni 500 000 dollars et du matériel de secours d'un montant de 500 000 yuan grâce au système des Nations Unies. Tout cela illustre clairement la sympathie, la solidarité et l'amitié du Gouvernement et du peuple chinois à l'égard des gouvernements et des populations des pays touchés. De concert avec d'autres pays, le Gouvernement chinois continuera à participer activement à la coopération internationale et régionale au service de la prévention, de la réduction des catastrophes et des secours. Nous jouerons notre rôle pour aider les pays touchés à surmonter les catastrophes naturelles, reconstruire leurs maisons et revenir à la normale.

M. Chimphamba (Malawi) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur d'intervenir au titre du point 73 a) au nom des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe, à savoir l'Angola, le Botswana, la République démocratique du Congo, le Lesotho, Madagascar, Maurice, le Mozambique, la Namibie, la République-Unie de Tanzanie, le Swaziland, l'Afrique du Sud, la Zambie, le Zimbabwe et mon propre pays, le Malawi.

Je voudrais remercier le Secrétaire général des rapports instructifs qu'il a soumis à l'Assemblée. Ils font bien le point des progrès accomplis et des défis qui restent à relever pour que l'ONU parvienne à coordonner et renforcer l'aide humanitaire d'urgence à tous les niveaux.

Pendant ces 12 derniers mois, l'ensemble de la communauté mondiale a été témoin d'une série de catastrophes naturelles particulièrement graves et destructrices qui ont nécessité des interventions humanitaires rapides et coordonnées. Ces catastrophes nous ont rappelé à tous la vulnérabilité de l'être humain face aux catastrophes naturelles ainsi que les effets disproportionnés que ces catastrophes ont sur les populations démunies. De toute évidence, il convient de déployer des efforts plus vigoureux pour remédier à la perte des moyens d'existence de ces populations et les aider à retrouver rapidement une vie normale.

La Communauté de développement de l'Afrique australe tient à souligner l'importance qu'il y a à tenir des débats sur les politiques et activités humanitaires à l'Assemblée générale ainsi qu'au Conseil économique

et social. Nous voudrions souligner que les résolutions et les décisions adoptées lors de ces réunions n'auront un sens que si les États Membres veillent à leur pleine application.

Tout en reconnaissant les diverses crises graves dans d'autres régions du monde, je voudrais me concentrer sur la situation d'insécurité alimentaire due à la sécheresse qui prévaut dans certains pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Dans son rapport qui figure dans le document A/60/89, le Secrétaire général note que la communauté humanitaire s'était engagée, après la sécheresse de 1992-1993, à ne pas laisser une telle situation d'insécurité alimentaire se reproduire. Pourtant, 10 ans plus tard, une crise régionale de grande ampleur a éclaté à nouveau.

De toute évidence, quelque chose a fait défaut au niveau des interventions. Nous pensons que la réponse de l'ONU doit être soit tout à fait différente, soit plus musclée pour vraiment aider les capacités nationales et communautaires à mener des interventions multisectorielles face aux crises humanitaires actuelles et futures. Nous pensons également que les communautés et les foyers doivent être au centre de toute conception, analyse et exécution de programmes. La Communauté de développement de l'Afrique australe appuie pleinement l'idée que la dichotomie entre l'aide humanitaire et l'aide au développement doit être surmontée et remplacée par des actions plus novatrices et simultanées dans les domaines humanitaires et de développement, qui prennent en compte les chocs à court terme et les défis à long terme.

Ainsi, outre le lancement d'appels régionaux en faveur d'une aide alimentaire, la Communauté de développement de l'Afrique australe concentre ses programmes sur l'allègement de l'insécurité alimentaire au long terme, y compris le Plan stratégique indicatif de développement régional et, en particulier, l'élaboration d'un plan d'action pour l'agriculture et les ressources naturelles. En outre, la Communauté de développement de l'Afrique australe se concentre sur l'augmentation du financement et des investissements agricoles durables conformément à la Déclaration de Maputo de l'Union africaine sur l'agriculture et la sécurité alimentaire de juillet 2003.

Outre les interventions d'urgence dans le cadre du Cadre stratégique humanitaire régional pour l'Afrique australe, la communauté humanitaire lance des initiatives spécifiques aux pays, y compris des appels d'urgence et des appels globaux. Un certain nombre de gouvernements donateurs ont répondu favorablement à ces appels et nous les en remercions. Il est toutefois préoccupant que ces appels restent insuffisamment financés. Nous voudrions donc lancer un appel à la communauté internationale pour qu'elle remédie d'urgence à ces déficits.

La Communauté de développement de l'Afrique australe se félicite des travaux de l'Envoyé spécial du Secrétaire général chargé d'évaluer les besoins humanitaires en Afrique australe, M. James Morris, en vue de sensibiliser la communauté internationale sur la situation actuelle et ses causes sous-jacentes. Nous nous réjouissons du travail accompli pour mettre en place un cadre stratégique humanitaire régional interinstitutions pour l'Afrique australe. C'est une initiative qui doit être appuyée par la communauté internationale, en particulier du fait qu'il importe de prendre en considération les interventions à court terme, tout en essayant de prévenir et d'atténuer les futurs facteurs de vulnérabilité.

La réponse des bailleurs de fonds à la suite du tsunami qui a ravagé l'océan Indien le 26 décembre 2004 montre clairement qu'ils sont capables de réagir de manière souple, rapide et à grande échelle. Nous espérons sincèrement que la communauté des bailleurs de fonds préservera les normes élevées qui ont été établies pour faire face à toutes les crises, humanitaires ou autres, quelle qu'en soit l'ampleur.

Nous convenons du rôle important joué par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et nous invitons le Bureau à poursuivre ses efforts pour élargir sa base de donateurs. Nous pensons que le Bureau devrait bénéficier de financements suffisants et plus prévisibles. Nous en appelons donc à la communauté des bailleurs de fonds pour qu'elle appuie généreusement le Bureau.

La Communauté de développement de l'Afrique australe prend note des progrès réalisés par les bailleurs de fonds pour améliorer leurs politiques et pratiques dans le cadre de l'Initiative sur les pratiques à recommander aux donateurs de l'action humanitaire. Nous pensons que c'est une initiative positive qui permettrait, si elle est mise en œuvre, d'améliorer l'acheminement de l'aide humanitaire.

La CDAA souhaiterait également souligner l'importance de la coopération internationale en matière d'aide humanitaire dans le domaine des catastrophes naturelles, de l'aide d'urgence au développement. À cet égard, nous souscrivons aux recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général (A/60/227).

Nous nous félicitons de la Déclaration d'Hyogo et du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : Renforcer la capacité de récupération des pays et des collectivités face aux catastrophes, adoptés lors de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, tenue en janvier 2005, qui identifie des objectifs stratégiques et des domaines prioritaires pour réduire les risques de catastrophes dans les 10 prochaines années.

Pour terminer, nous souhaiterions souligner qu'il faut venir à bout des crises humanitaires en mettant en œuvre des mesures communes et en faisant preuve d'une détermination partagée. Les déficits en capacités doivent être comblés en renforçant les partenariats existants et la participation du secteur privé.

M. Maurer (Suisse) : Nous nous réjouissons de la tenue de ce débat annuel sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire. Nous sommes convaincus que beaucoup a été accompli dans ce domaine durant l'année écoulée, notamment dans les situations d'urgence d'une ampleur et d'une complexité inconnues à ce jour. Nous tenons ici à rendre hommage au travail du personnel humanitaire en faveur de millions de personnes dans le besoin partout dans le monde.

Nous aimerions aussi remercier M. Jan Egeland, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, ainsi que ses collaborateurs, pour l'engagement remarquable et le leadership qu'ils continuent à démontrer dans le domaine humanitaire.

L'accès aux populations civiles et les conditions de sécurité dans lesquelles les organisations humanitaires œuvrent continuent à être largement insatisfaisants et fort préoccupants. Nous savons à ce titre que des efforts de longue haleine doivent être entrepris afin d'accroître le respect scrupuleux du droit international humanitaire par tous les acteurs concernés. Nous sommes également conscients qu'un engagement déterminé et de longue haleine de la communauté internationale est nécessaire dans d'autres domaines de politique internationale, comme la sécurité, le développement durable et les droits de l'homme.

Nous sommes encouragés par les dispositifs relatifs à ces deux questions fondamentales qui sont contenus dans le document final adopté à l'issue de la Réunion plénière de haut niveau de la mi-septembre et nous appelons à sa mise en œuvre, concertée et résolue, par l'ensemble des États Membres.

Des propositions d'ajustement des capacités internationales d'aide d'urgence sont actuellement discutées. Ces propositions sont bienvenues et nous soutenons les objectifs recherchés. Il est toutefois important que ces objectifs tiennent pleinement compte de la diversité du système humanitaire, des rôles et mandats spécifiques des institutions du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, du rôle des organisations non gouvernementales, ainsi que celui des acteurs locaux et nationaux. Comme les situations d'urgence sont de formes diverses, nous pensons que ce processus d'ajustement doit avant tout améliorer et renforcer la réponse collective de tous les acteurs concernés, compte tenu de leurs avantages comparatifs, de leur mandat et de leurs compétences propres.

S'agissant spécifiquement de la réforme du Fonds d'urgence connu sous son acronyme anglophone « CERF », la Suisse a annoncé son intention de mettre à disposition de ce Fonds, le moment venu, un montant de 5 millions de francs suisses. Néanmoins, nous sommes de l'avis que des discussions approfondies devront encore être menées avec toutes les parties concernées pour clarifier ses paramètres d'action et ses modalités concrètes de fonctionnement, notamment les mécanismes redditionnels internes et externes.

De même, l'approche sectorielle mérite d'être testée sur le terrain et les leçons tirées de ces expériences – par exemple, actuellement, en réponse au tremblement de terre qui a frappé l'Asie du Sud le 8 octobre dernier – devront être intégrées rapidement afin d'optimiser le système international de réponse. Nous encourageons les organisations et pays concernés à ne pas négliger le rôle central qu'ont les capacités locales et nationales dans la réponse humanitaire.

Par ailleurs, tout en appuyant le renforcement du système du coordonnateur humanitaire et une meilleure définition de son rôle au sein de l'équipe de pays des Nations Unies, nous rappelons également la nécessité de maintenir l'indépendance de l'action humanitaire

dans le cadre des missions intégrées des Nations Unies. Il conviendra aussi à notre sens de clarifier les relations entre les composantes onusiennes et non onusiennes du Comité permanent interorganisations aux niveaux stratégique, opérationnel et sur le terrain pour ce qui est de l'établissement de mécanismes redditionnels.

En conclusion, nous voudrions rappeler l'importance que revêt pour la Suisse le maintien d'une aide humanitaire fondée et mise en œuvre sur les principes d'impartialité, de neutralité et d'indépendance, visant à sauver les vies et à préserver la dignité humaine en toutes circonstances.

M. Laurin (Canada) : Cette année, des catastrophes naturelles d'une échelle sans précédent et des conflits prolongés ont amené des millions de personnes à avoir recours à l'aide humanitaire. Le tsunami de l'océan Indien, la crise alimentaire au Sahel, le tremblement de terre en Asie du Sud et les conflits qui perdurent en République démocratique du Congo et au Darfour (Soudan) sont autant de crises qui ont exercé des pressions sur la réponse humanitaire. Ces crises ont aussi mis en lumière la nécessité absolue de donner la priorité à la gestion des préparatifs aux catastrophes naturelles.

Le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire au sein des Nations Unies constitue depuis longtemps une priorité de la politique étrangère canadienne. Nous sommes par conséquent heureux des efforts déployés au cours de la dernière année afin de renforcer l'infrastructure humanitaire internationale pour que les Nations Unies agissent de façon plus prévisible, plus rapide et plus efficace.

La révision de la réponse humanitaire est une contribution pertinente qui permet de tourner les projecteurs vers des sujets qui méritent des solutions immédiates. Elle offre des recommandations utiles qui appellent notre action. Nous comptons sur le Bureau de la coordination des affaires humanitaires afin de nous équiper d'un plan d'action intégré, en vue d'une réforme humanitaire. Ce plan devrait définir comment le Bureau, en collaboration avec le Comité permanent interorganisations, mettra en avant ses recommandations, ainsi que celles contenues dans le rapport du Secrétaire général.

Nous félicitons le Coordonnateur des secours d'urgence et le Comité permanent interorganisations de leurs efforts pour faire progresser rapidement l'approche des secteurs d'expertise. Le Canada accueille avec enthousiasme toute proposition qui viserait à parfaire les structures existantes en les rendant plus prévisibles et plus imputables. Nous souhaitons l'approfondissement du dialogue avec les États Membres quant à ses implications opérationnelles et budgétaires. La situation actuelle en Asie du Sud offre une occasion de vérifier dans quelle mesure cette approche sera probante.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Le Canada appuie fermement la proposition du Secrétaire général visant à élargir le Fonds central autorenouvelable d'urgence et il salue les efforts du Bureau de la coordination des affaires humanitaires destinés à intégrer dans le rapport les points de vue des États Membres. Nous considérons qu'un Fonds élargi disposera de ressources plus importantes pour financer les opérations humanitaires de manière plus ponctuelle et plus équitable, condition essentielle de la prestation opportune de l'aide humanitaire.

Nous avons l'intention de faire en 2006 une importante contribution au Fonds. Nous sommes prêts à prendre des engagements pluriannuels à l'égard du Fonds central autorenouvelable d'urgence dès lors que nous serons satisfaits de ses opérations au cours de la première année et que nous constaterons des améliorations dans la procédure d'appel global et dans les évaluations des besoins qui sous-tendent cette dernière.

L'efficacité du Fonds central autorenouvelable d'urgence est directement liée à la qualité de l'analyse qui oriente ses affectations. Si nous voulons allouer des fonds aux besoins les plus criants, nous devons nous entendre sur la nature de ceux-ci et sur le meilleur moyen d'y répondre. Des efforts ont été déployés ces dernières années en vue de renforcer l'évaluation des besoins humanitaires, grâce notamment à l'initiative du Suivi et de l'évaluation normalisés des phases des secours et de la transition. Le Canada estime que nous devons à nouveau concentrer notre énergie sur cette question, pour veiller à ce que des ressources humanitaires limitées soient affectées là où les besoins sont les plus grands.

Il faut un engagement renouvelé en vue de renforcer la procédure d'appel consolidé, qui reste l'instrument le plus important pour assurer une réponse humanitaire stratégique, coordonnée et efficace. Des améliorations ont été apportées à la procédure d'appel consolidé au cours des dernières années, mais leur

qualité reste inégale. Aucune de ces questions – le Fonds central autorenouvelable d'urgence ou la procédure d'appel consolidé – n'a été examinée de manière explicite dans l'analyse de l'intervention humanitaire, bien que cela reste essentiel, en vue d'assurer une action humanitaire plus efficace.

Je voudrais enfin souligner l'importance du renforcement du rôle et des capacités des coordonnateurs humanitaires/résidents, mis en vedette dans l'analyse de l'intervention humanitaire, en faisant des recommandations spécifiques quant à un suivi. Nous espérons voir, l'an prochain, des progrès nets dans la sélection et la formation des coordonnateurs humanitaires/résidents.

La procédure d'appel global, le Fonds central autorenouvelable d'urgence et les groupes sont des instruments de nature à renforcer l'action humanitaire de l'ONU. Ces instruments et les autres composantes doivent surtout former un tout cohérent, plus efficace que la somme de ses parties. Nous estimons qu'un engagement constant de la part de tous les États Membres – qu'ils soient des donateurs nouveaux ou traditionnels – reste essentiel.

Il est important de souligner que toutes ces améliorations ne toucheront pas sensiblement les populations touchées si nous ne mettons pas la protection des civils au cœur du programme international. Il existe encore trop de violations flagrantes du droit humanitaire international et l'impunité continue d'être la norme dans plusieurs conflits, au cours desquels les civils continuent de payer le prix, tout comme les travailleurs humanitaires. Les violences sexuelles et sexistes effrénées continuent d'être une réalité dans bon nombre de contextes. Par conséquent, alors que s'achève la cinquième année de l'adoption de la résolution 1296 (2000) du Conseil de sécurité, la protection des civils reste une source de vive préoccupation pour le Canada, qui continuera de tenir son engagement dans ce domaine.

Je voudrais terminer en réaffirmant la détermination du Canada de continuer de travailler avec le Coordonnateur des secours d'urgence et les États membres afin de renforcer le système humanitaire. Prenons ici un engagement collectif en vue de nous assurer que nos efforts conjugués entraînent un changement véritable dans la vie des personnes touchées par les crises, partout dans le monde.

La séance est levée à 13 h 15.